



HABITER EN OCÉANIE

GUIDE POUR
LA CONCEPTION
D'UN HABITAT
ADAPTÉ

Depuis de nombreuses années j'entends dire « *nos habitats ne nous conviennent pas* », « *ils ne respectent pas nos modes de vie* », « *ici, on est des océaniens* ».

Mais la question, « *que faudrait-il construire pour que vos aspirations soient respectées ?* » n'a jamais vraiment été posée aux intéressés.

J'ai eu la chance de soumettre un projet au Fond Pacifique, qui a été retenu, et qui m'a permis, petit à petit, grâce à une équipe motivée et un soutien politique fort, d'explorer cette idée d'un habitat adapté à la vie océanienne.

Nous avons rencontré beaucoup d'Océaniens, nous avons beaucoup écouté, parlé, pris le temps de nous faire suffisamment confiance pour parler de ce qui se passe dans l'intimité du logement.

Nous avons ri souvent, des larmes d'émotions sont apparues parfois, de part et d'autre, car le sujet évoque l'humain et résonne au plus profond de soi, de nous.

Les Océaniens que nous avons rencontrés nous ont décrit combien, dans l'habitat qu'ils imaginent, la nature, les arbres et l'ensemble de l'écosystème deviennent des partenaires de notre être, des témoins silencieux de nos vies.

Ils expriment un besoin fort de connexion à la nature, voire à l'invisible, qui nous rappellent que nous faisons partie d'un tout plus vaste, que notre existence est intimement liée à celle de toutes les autres formes de vie sur terre. Et à celles des ancêtres parfois.

« J'existe par la présence des autres, par ma capacité à créer et à entretenir un tissu social, un cercle de connexions autour de moi. »

Famille, amis, clan ; la diversité culturelle de la Nouvelle-Calédonie conduit à exprimer de façon variée ce tissu social revendiqué par tous comme élément clé de la conception de la maison.

Ainsi, les interactions, les échanges et les liens que nous tissons avec les autres façonnent notre expérience de « l'habiter ».

Elles devraient donc également influencer la conception de nos habitats. Mais est-ce le cas ?

Les pages qui suivent expriment de fortes convergences qui traversent toutes les communautés rencontrées vers un habitat dont les valeurs les plus structurantes

restent les valeurs humaines, celles qui muent les êtres humains les uns vers les autres dans la réciprocité, la bienveillance et le respect, assorties de fortes demandes de connexion à la nature, à l'environnement.

Chaque projet de construction d'un habitat est unique, sa réussite doit être fondée sur un dialogue sincère entre le futur habitant et celui qui conçoit et/ou construit.

Aussi, pour guider le concepteur ou le constructeur dans la mise en œuvre de ce dialogue, l'ensemble des points saillants qui nous semble devoir le baliser sont déclinés dans ce guide, ce référentiel.

Certains de ces points sont des invariants, liés au contexte réglementaire et normatif, car un habitat Océanien est un habitat de qualité, conforme à ces exigences.

Beaucoup sont directement liés aux échanges que nous avons pu avoir avec les communautés rencontrées, qui nous ont exprimé des attentes en termes de performance d'ouvrage, mais également d'usage.

A titre d'exemple, des concepts nouveaux sont proposés tels que trois espaces distincts et complémentaires : « l'unité-famille », « l'espace-partage » et les « espaces de transition ».

Il nous semble en effet essentiel que l'expression fonctionnelle, qui conduira à la conception de l'ouvrage, questionne le futur habitant sur son ressenti par rapport à cette dichotomie, « intimité - partage » unanimement exprimée par les communautés.

Des grilles d'évaluation pondérées sont proposées, elles permettent au maître d'ouvrage, au constructeur et à un éventuel jury de s'assurer, le cas échéant, du niveau de conformité de la conduite du projet et de l'ouvrage aux exigences spécifiées, et pourquoi pas de lui attribuer un label « habitat Océanien » propre à distinguer et à promouvoir une telle démarche.

Ce projet, mené conjointement à Fidji et au Vanuatu a été une aventure, qui reste à poursuivre mais dont aucun de nous n'est sorti indemne, car elle nous a amené à toucher l'essentiel de l'habitat : l'humain.

Merci à l'ensemble de l'équipe, et à Vaimu'a Muliava pour son soutien.

Djamil Abdelaziz, directeur du Référentiel de la Construction de la Nouvelle-Calédonie.

SOMMAIRE

Préface	4	CHAPITRE III – EXIGENCES	29
OBJECTIFS ET ENJEUX	6	A Conduite de projet	30
CHAPITRE I – LES MODE DE VIE OCEANIENS	9	B Performances d'usage	31
A À l'écoute des océaniens	10	Exigences de durabilité et de résilience	31
Comprendre les modes d'habiter	11	Exigences d'organisation spatiale et fonctionnelle	31
Déterminer les signes identitaires dans l'habitat	11	Exigences fonctionnelles des unités	33
Identifier les savoir-faire traditionnels ancestraux	11	La frugalité dans la construction	45
Evaluer la perception des matériaux naturels et biosourcés	11	De la nature intégrée à l'habitat	45
Mesurer la prise de conscience des effets du changement climatique	12	C Performances environnementales	46
B Ce qui a été exprimé et entendu	13	Les performances énergétiques	46
Un habitat pour accueillir les autres	13	Le confort acoustique	46
Un habitat pour préserver la famille	15	Les matériaux biosourcés	48
Un habitat pour protéger des risques et des aléas	15	Le recyclage et le réemploi de matériaux	49
Un habitat pratique, fonctionnel et solide	16	CHAPITRE IV – CRITÈRES D'ÉVALUATION	51
Les signes identitaires	16	A Conduite de projet	52
Le lien à la terre et à la nature	16	CRITÈRE A	52
La place des constructions et matériaux traditionnels	17	B Performances d'usage	53
CHAPITRE II – LES CONTRAINTES	23	CRITÈRE B1 : Durabilité et résilience	53
A Cadre normatif et réglementaire de la construction	24	CRITÈRE B2 : Organisation spatiale et fonctionnelle	54
Les normes de construction applicables en Nouvelle-Calédonie	24	CRITÈRE B3 : Frugalité	57
L'agrément des matériaux et procédés constructifs	25	CRITÈRE B4 : Nature dans l'habitat	58
La qualification des professionnels	25	C Performances environnementales	59
Le système d'assurance obligatoire	25	CRITÈRE C1 : Performances énergétiques	59
Le contrôle technique de la construction	25	CRITÈRE C2 : Confort acoustique	64
B Autres réglementations	26	CRITÈRE C3 : Matériaux biosourcés	65
		CRITÈRE C4 : Recyclage et réemploi	66
		D Évaluation récapitulative	67
		CONCLUSION	68
		RESSOURCES	70
		REMERCIEMENTS	72

Auteurs : Capucine Lorrin, CAMO, Djamil Abdelaziz, RCNC
 Relecteurs : Catherine Guillaume, Solutions SARL, Hanner Xalite, Jone Passa
 Supervision : Djamil Abdelaziz, RCNC, pilote du projet
 Mise en page : Agence éteek

PRÉFACE

PAR JONE PASSA

facilitateur et animateur du projet, sociologue, président de l'association des entrepreneurs Kanaks.



« L'habitat n'est pas l'habitation, ni la maison, ni l'appartement, ni le squat, ni la maison dans les champs... C'est tout ça à la fois.

L'habitat c'est tout un environnement où l'être humain affiche son humanité pour laisser de la place à l'Autre, pas seulement l'humain.

Cet Autre qui souvent dérange.

Cet Autre qui souvent interroge.

Cet Autre qui souvent interpelle.

Cet Autre qui souvent méprise.

Cet Autre qui souvent méconnaît.

Cet Autre qui souvent ignore.

Mais parfois cet Autre recherche aussi sa propre humanité pour trouver des espaces et des temps pour se poser, échanger, composer et envisager.

L'Habitat dépasse l'habiter comme abriter pour être un lieu, un temps où se décompose et recompose les liens, et les relations.

L'habitat est terroir. L'habitat est mémoire.

L'habitat est us et coutumes. L'habitat est tradition. L'habitat est usage.

Il est le berceau, le réceptacle ; tout en étant la rampe de lancement, le point de départ de la personne. En bref l'habitat est Culture.

Car l'habitat interroge les notions fondamentales dans nos sociétés contemporaines et plus encore dans notre pays avec sa diversité des populations.

Des mots ou des notions comme, proximité, promiscuité, voisinage, cohabitation, intergénération, éducation, accueil, intimité, identité, famille élargie, bruit... et bien d'autres encore, ont ponctué les échanges comme autant de questions qui mettent l'habitat dans des lectures nouvelles liées à la vie du quotidien.

Un quotidien entre urbain et rural. Un quotidien entre la ville et la tribu. Un quotidien entre le village et la tribu.

De plus, le quotidien selon les femmes n'est pas celui des hommes. Cette asymétrie dans la perception de l'habitat entre les femmes et les hommes, est globale, et pas seulement dans un environnement hors urbain.

Pour les femmes, si la maison doit être dédiée à l'accueil et au travail « coutumier », elle doit aussi être un lieu sécurisé pour l'intimité de la famille.

L'habitat doit donner la possibilité de vivre les temps sociaux du groupe ou de la communauté tout en répondant aux exigences d'aujourd'hui.

Autrement dit, l'habitat océanien voire l'habitat Kanak ne peut être conçu et perçu hors de ces temps sociaux coutumiers, communautaires et familiaux.

L'exemple des Tours de Magenta est assez significatif. En effet, pour ces habitants : « être dans un appartement ne doit pas être un frein pour vivre sa culture et ses coutumes. »

Pour les hommes, l'habitat donne de la visibilité aux éléments symboliques de l'identité. Tout se passe comme si les hommes oblitèrent l'usage contemporain de l'habitat pour ne conserver que des éléments constitutifs de l'identité.

Et la terre apparaît alors comme une évidence. Un bout de terre pour planter, pour nourrir, pour communier, pour rappeler son identité. Quel que soit le lieu, chacune/chacun a pu parler de la terre comme un manque, une absence qui rend parfois le quotidien difficile.

Comment intégrer cette absence, ce manque dans la ville, quand on connaît la place du foncier dans les aménagements à but économique ? De même que la contrainte du logement devient l'ennemi du mieux vivre ou du vivre heureux.

C'est le vœu exprimé par l'ensemble des populations sans distinction aucune. Ce besoin de mettre la main et le pied dans la terre est à la fois un appel à la vie, à la survie dans une époque où le changement est rapide et violent. Cette nécessité affirmée d'Ouvéa à Koné en passant par Nouméa doit être intégrée pour repenser l'habiter dans l'habitat.

C'est le défi de ce projet où les normes doivent trouver leur sens dans les paroles des gens d'ici, sans restriction. Ce besoin d'être reconnu et compris prend la terre comme l'élément fondamental des identités à partager. La terre doit trouver ou retrouver sa place dans la vie des femmes et des hommes comme une évidence.

Aussi, parler de l'habitat conduit à relever les défis des incompréhensions en action, à démêler les confusions en cours, aux divergences de fond toujours présentes, et les malentendus omniprésents. Ce travail sur le sujet de l'habitat fut, une fois de plus, une occasion de voir combien notre pays est perpétuellement habité par le poids du passé colonial, qu'il faudra affronter pour donner du sens à ce projet-action.

Parler de l'habitat dépasse les normes de construction, les matériaux, même si c'est de là qu'il faudra matérialiser, concrétiser les intentions et les vœux de ceux qui ont participé. Avant tout, l'habitat pose les rapports, les liens, les relations. Les rapports des humains entre eux -le lien social-. Les rapports entre l'humain et ses croyances -le rapport cosmogonique ou spirituel-. Le rapport entre l'humain et la nature. Ce sont tous ces éléments qui constituent l'habitat.

Au fil des rencontres et des mots, l'habitat prend ou reprend forme avec une réelle volonté d'être connue et surtout reconnue. D'être entendu et respecté. Être d'un pays et habiter ensemble avec une envie de partager se révèle difficile, mais pas insurmontable.

Ainsi que l'exprimait la majorité des participants : « Comment vivre ma culture à travers mes pratiques sans nuire à mon voisinage, qu'on soit en ville, au village ou à la tribu ? »

Des îles à Koné en passant par Nouméa, de la case à la villa en passant par les Tours de Magenta, les échanges ont eu lieu, des rencontres improbables se sont faites, peut-être avec des arrière-pensées et des méfiances. Et c'est normal.

Mais au fil des mots, les crispations se sont estompées pour laisser la place à l'envie de faire, l'envie d'être acteur, pour soi et pour l'Autre. Le sentiment d'être « enfin » reconnu a pour le coup habité les échanges, nourri les envies, motivé les engagements futurs pour améliorer encore plus « la maison ».

Tout au long de ce travail le dialogue entre l'habitat-souvenir et l'habitat-à-venir est resté vivace dans les esprits des personnes (femmes, hommes, jeunes). Avant c'était bien mais. Aujourd'hui c'est bien mais.

Ce « mais » qui montre ou/et démontre combien la recherche d'un bien-être individuel mais aussi collectif continue d'habiter les esprits ».

**Jone PASSA, sociologue,
facilitateur et animateur du projet, président
de l'association des entrepreneurs Kanaks**



OBJECTIFS ET ENJEUX

Ce référentiel est conçu comme un guide destiné à accompagner la démarche qualitative attendue dans la conception de l'habitat océanien. Par « océanien », on entend, qu'en complément de la qualité de la construction et des performances techniques de l'ouvrage, une qualité d'usage est recherchée, et que celle-ci doit être adaptée à l'environnement et aux modes de vie des habitants de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie en particulier. Dans la conception d'un projet d'habitat interviennent les maîtres de l'ouvrage et les constructeurs.

La loi du pays 2019-4 du 5 février 2019 dispose que :

« Article Lp. 1792-1 : *Est réputé constructeur de l'ouvrage :*

- 1° *Tout architecte, entrepreneur, technicien, ou autre personne liée au maître de l'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage ;*
- 2° *Toute personne qui vend, après achèvement, un ouvrage qu'elle a construit ou fait construire ;*
- 3° *Toute personne qui, bien qu'agissant en qualité de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, accomplit une mission assimilable à celle d'un locateur d'ouvrage. ».*

Les maîtres de l'ouvrage, qui construisent ou font construire, transmettent leurs attentes et leurs besoins aux constructeurs qui conçoivent et réalisent les ouvrages. Ce référentiel concerne donc l'ensemble des acteurs, les concepteurs et les entreprises de construction, mais également les promoteurs immobiliers et les bailleurs sociaux, ainsi que les particuliers qui souhaitent faire construire ou rénover leur habitat. Afin de définir la qualité d'usage océanien sans cliché ni a priori, une équipe pluridisciplinaire est allée à la rencontre des Calédoniens, de toutes origines, en ville, en brousse et sur les îles, afin d'échanger intimement avec eux sur leurs relations familiales, sociales et claniques, et sur leurs modes d'habiter.

Le chapitre I expose la méthodologie et les résultats de cette démarche, menée au plus près des Calédoniens, qui a permis de poser les principes directeurs de l'habitat océanien, il exprime également les travaux menés à Fidji et au Vanuatu.

Ensuite, comme pour tout projet de construction, il faut intégrer les contraintes des différents contextes, les cadres réglementaires et normatifs de la Nouvelle-Calédonie, les situations socio-économiques, avant de poser des exigences de performances, autant techniques que de qualité d'usage.

Faire de ce référentiel un outil de conception et d'évaluation implique enfin de définir des indicateurs et des critères de conformité aux exigences, caractérisant ainsi l'engagement de chacun à s'impliquer dans la démarche, pour répondre aux enjeux énoncés pour l'habitat océanien :

- Être adapté aux modes de vie calédoniens,
- Être respectueux de l'environnement,
- Permettre une connexion à la nature,
- Être performant pour répondre aux objectifs de la transition énergétique,
- Être résilient face aux effets du changement climatique,
- Être financièrement abordable.

En pondérant ces critères, ce référentiel pourrait constituer une grille d'analyse, en vue de créer un label de qualité « Habitat Océanien » qui serait attribué aux projets les plus vertueux.

Il est important de garder à l'esprit que le travail participatif transposé dans ce référentiel n'est que la première étape d'un processus destiné à évoluer et à s'améliorer.

Partagé avec tous les acteurs de la construction qui sont appelés à se l'approprier et à l'expérimenter sur leurs projets, il sera enrichi par leurs retours d'expérience.



Atelier d'échange à Lifou.



CHAPITRE 1

MODES DE VIE OCÉANIENS

A À L'ÉCOUTE DES OCÉANIENS

Existe-t-il un ou plusieurs modes de vie en Nouvelle-Calédonie ? Quels en sont les éléments essentiels, importants et accessoires ? Comment pourrait-on les prendre en compte dans la conception et la réalisation d'un projet d'habitat ? Tel est le fil rouge des travaux qui ont été menés pendant les ateliers de consultation « Habitat Océanien » organisés début 2023 auprès de 300 personnes, réparties en 8 groupes sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Ce panel a été choisi de façon à être représentatif de la diversité ethnique et culturelle, de genre, d'âge et de situation socio-économique des Calédoniens.

Une vidéo qui présente le cadre des travaux, est disponible en ligne sur le lien suivant :



Chaque atelier s'est déroulé sur une demi-journée, en prenant le temps de créer un climat de confiance, pour évoquer librement et avec bienveillance des sujets parfois intimes liés à la vie quotidienne.

La plupart des personnes consultées n'avaient jamais eu l'occasion d'être interrogées ou de s'interroger sur leur mode de vie et les relations entre habitat et

bien-être : « *On habite dans une maison dont on a hérité, on ne l'a pas choisie* ». La coopération avec deux enseignantes, professeurs associées à l'AUT University d'Aotearoa - New Zealand (Université de technologie d'Auckland), a également permis d'échanger avec certains groupes sur la notion de « well-being » (bien-être), et de l'approche bienveillante envers ses proches, ses voisins, la nature et l'environnement.

Ce concept se fonde sur les « Nature-Based-Solutions » (Solutions fondées sur la Nature ou SfN). Il s'agit d'actions de protection ou de restauration de l'environnement, qui s'appuient sur les capacités des écosystèmes naturels, qu'ils soient terrestres, littoraux ou marins, afin de préserver le bien-être de l'Homme, au bénéfice de nos communautés, de la biodiversité et de la résilience face au changement climatique.

Financée par le Fonds Pacifique, cette démarche a également été entreprise à Fidji et au Vanuatu, afin d'identifier les variantes et les constantes dans les modes de vie des habitants de l'Océanie.

Ces échanges approfondis ont permis de concentrer le travail sur plusieurs axes essentiels, présentés ci-après.



Atelier d'échange à Ouvéa.

Comprendre les modes d'habiter

Les modes d'habiter s'expriment dans les façons d'occuper les espaces de l'habitat, de se les approprier, d'y vivre en famille au quotidien, mais également dans les relations avec le voisinage, les amis, la famille éloignée, et le tissu social élargi.

Cela concerne également les transitions entre les espaces, les interactions avec l'extérieur, le quartier et les lieux de vie collective et sociale dans la commune. Les ateliers ont permis aux personnes interrogées de s'interroger sur les façons dont l'habitat favorise ou perturbe ces relations, et d'exprimer leurs propres expériences et ressentis.

Déterminer les signes identitaires dans l'habitat

Dans beaucoup de pays, les habitants arborent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur habitation des signes identitaires, des marqueurs de leur identité et de leurs valeurs culturelles.

La phase consultative a tenté d'identifier quels pourraient être ces marqueurs pour la Nouvelle-Calédonie. Existe-t-il des signes communs à toutes les cultures, ou d'autres propres à une communauté particulière ? Sont-ils visibles et exposés à la vue de tous, ou dévoilés dans l'intimité ?

Identifier les savoir-faire traditionnels ancestraux

Il existe, en Nouvelle-Calédonie, certains savoir-faire constructifs traditionnels.

L'un des objectifs des rencontres avec les habitants, en particulier sur les terres ancestrales coutumières, était de les identifier et d'évaluer leur persistance, et la transmission de génération en génération de ces techniques constructives.

C'était également l'opportunité de mesurer l'attachement des populations locales aux matériaux naturels et biosourcés, afin d'estimer le potentiel de développement de filières de proximité.



1984, Ponérihouen (Boulay, 1990).

Évaluer la perception des matériaux naturels et biosourcés

L'introduction des matériaux biosourcés dans les constructions est l'un des outils de résilience face au changement climatique.

Disponibles à proximité, ils nécessitent peu de transport, ont une empreinte carbone réduite et un faible impact sur l'environnement.

De plus, grâce à leurs qualités intrinsèques, ils permettent d'atteindre des objectifs de confort thermique, ou de recyclage en fin de cycle de vie des constructions. La Nouvelle-Calédonie est impliquée dans plusieurs appels à projets pour le développement de ces filières, qui nécessitent des investissements importants pour leur production et leur normalisation dans la construction.

L'un des objectifs des échanges a été d'écouter l'avis des habitants sur ces matériaux et leur degré d'acceptation, ainsi que les témoignages d'acteurs locaux qui se sont appropriés ces matériaux.



Intérieur de case en matériaux biosourcés à Lifou.

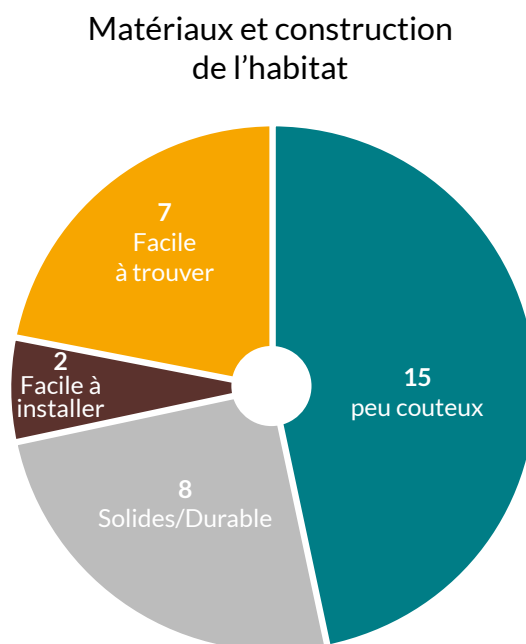
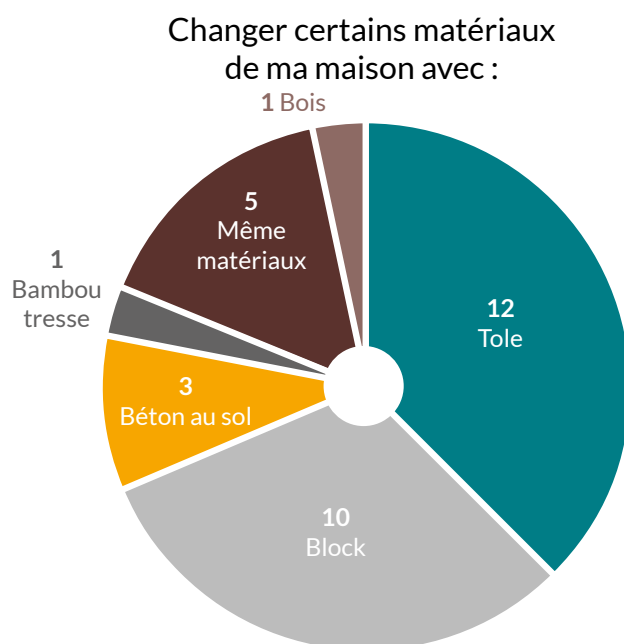
Mesurer la prise de conscience des effets du changement climatique

Les effets du changement climatique sont appelés à s'intensifier, avec des conséquences majeures pour les populations océaniques. La prise en compte de leurs effets dans la conception des constructions va évoluer de manière significative sur deux plans. Tout d'abord dans l'**atténuation** de l'impact de la construction sur le climat, par une décarbonation progressive de l'acte de construire.

Cette décarbonation influencera la conception des ouvrages à venir, mais également le choix des matériaux et des procédés constructifs, en favorisant les solutions ayant le plus faible impact carbone ; les matériaux locaux, biosourcés, géosourcés, réemployés.... Elle appellera également une frugalité en termes de consommation d'eau et d'énergie, afin de préserver au mieux les ressources naturelles disponibles.

Ensuite dans l'**adaptation** aux effets du changement climatique, en déterminant des stratégies, des initiatives et des mesures normatives visant à réduire la vulnérabilité des ouvrages. Face à ces risques encore difficilement identifiables avec certitude, la résilience des populations, de l'habitat, des constructions est un thème de plus en plus présent dans les stratégies publiques et les études scientifiques : quelles solutions concrètes pour se protéger de la montée des eaux et des inondations, limiter les effets des canicules, faciliter les reconstructions après un évènement climatique destructeur ? Les ateliers ont été l'occasion de mesurer le degré d'information des populations sur ces risques, leur prise de conscience des impacts sur leurs modes de vie, et d'échanger sur les solutions qui pourraient être adaptées à leur situation.

Au Vanuatu, par exemple, la répartition des réponses montre une préférence pour les matériaux industriels, même s'ils sont plus rares et plus chers. Il n'est pas exprimé de préoccupation en matière de bilan carbone, mais au contraire en matière de prix et de solidité des constituants de l'ouvrage (voir schéma ci-dessous).



Restitution des ateliers du Vanuatu.



Les effets du changement climatique sur le littoral à Ouvéa.

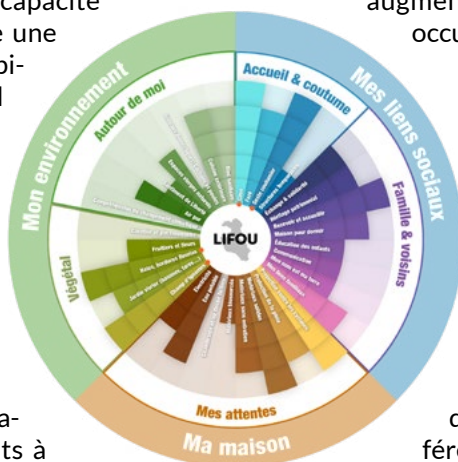
3 CE QUI A ÉTÉ EXPRIMÉ ET ENTENDU

Un habitat pour accueillir les autres

« Les voisins, c'est la famille proche, c'est le clan ».

« L'habitat urbain n'est pas adapté à notre mode de vie, quand on reçoit la famille on s'entasse. On reproduit les zones extérieures de rencontre entre les barres d'immeubles ».

Pour toutes les communautés, la capacité à recevoir l'Autre apparaît comme une fonction essentielle associée à l'habitat en Nouvelle-Calédonie. L'accueil est cependant une notion à percevoir et analyser à travers le prisme des valeurs culturelles de chaque communauté. La rosace ci-contre illustre par exemple les échelles de valeurs exprimées par les communautés rencontrées à Lifou illustrant les attentes en termes d'habitat. Ce sont les aspects liés à l'accueil et aux liens sociaux qui apparaissent comme les plus importants à prendre en compte dans la conception du foyer.



augmentation du nombre de personnes occupant l'habitat pendant la semaine.

Chez les Indonésiens ou les Calédoniens d'origine européenne, l'accueil est limité dans le temps, le plus souvent autour d'un repas partagé avec la famille, les proches et amis. Les invités dorment plus rarement sur place.

On accueille, à chaque fois que cela est possible, à l'extérieur, et dans tous les cas dans un espace différent de la partie de l'habitat réservée au noyau familial parents-enfants.

Chez les Kanaks et les Wallisiens-Futuniens, on va accueillir les membres de la famille, du clan, de la tribu, sur des périodes variables, qui peuvent être assez longues (du week-end à plusieurs mois) et sur des groupes qui peuvent être assez conséquents (plusieurs dizaines voire centaines de personnes pour des mariages ou événements coutumiers importants).

En province Nord, par exemple, le nombre de personnes vivant sous le même toit varie au rythme de la semaine : les actifs, les scolaires et les étudiants partent le dimanche soir vers la ville et reviennent le vendredi suivant.

Dans la province des Iles, la fréquence des départs/retours est plus lente, mais le nombre de personnes et la durée de leur séjour peuvent être beaucoup plus importants lors des mariages et cérémonies coutumières.

Évidemment, dans la province Sud, en agglomération, on observe le phénomène inverse, avec une

Les communautés ont également été interrogées sur les usages associés de façon concentrique à leur habitat.

Comme le montre le diagramme ci-dessous, dormir, se laver, éduquer sont au centre, dans l'intime.

Faire la cuisine est un espace de transition, ouvert sur les fonctions d'accueil, qu'il conviendra d'éloigner autant que possible de l'espace privé.



Un habitat pour préserver la famille

« La maison est organisée autour des enfants ».

« D'habiter si proches, parfois c'est dur d'avoir son intimité ».

« Le dernier enfant hérite de la maison des parents, de la racine. Il s'occupe des anciens ».

Dans toutes les communautés, habitat et famille sont intimement liés. L'habitat abrite et protège la famille et permet l'éducation des enfants.

La famille est à prendre au sens large, surtout chez les Kanaks : les enfants bien entendu, la fratrie, mais aussi les personnes âgées, les cousins, les oncles et tantes. Même si ces derniers n'habitent pas dans la maison de façon permanente, les accueillir est une obligation et une partie de l'habitat devient le leur le temps de leur passage, qui peut aller de quelques heures à plusieurs mois.

Pour les personnes âgées en particulier, appelées avec respect « les vieux », toutes les communautés s'accordent sur le devoir de les protéger et de les entourer d'affection en leur offrant une place dédiée dans la maison ou à proximité.

L'habitat est également un lieu où l'on se ressource par rapport aux stress extérieurs. Ce terme a été employé surtout par les personnes qui habitent dans le Grand Nouméa, dans la communauté Indonésienne et dans le groupe multi-ethnique.

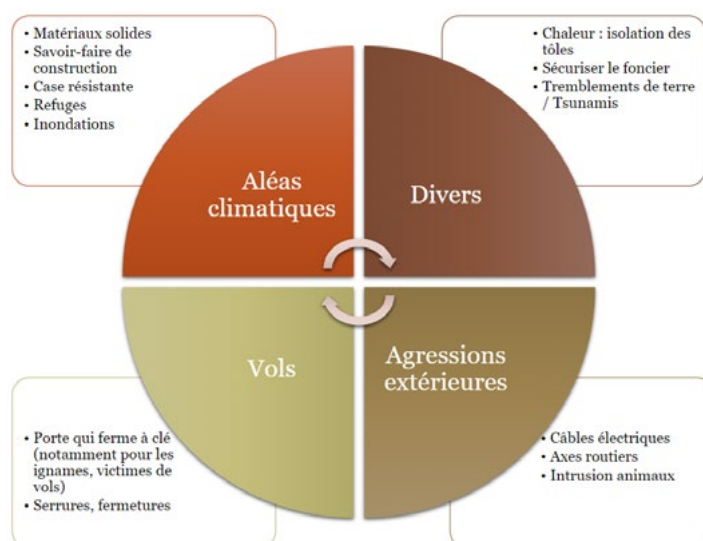
Un habitat pour protéger des risques et des aléas

« On renforce et on reste chez nous pendant les cyclones ».

« Le vrai problème c'est l'eau : quand il pleut fort, elle rentre dans la maison et elle n'est pas toujours potable ».

« Le plus important, c'est d'être en sécurité chez soi ».

Comme résumé par le schéma synthétique ci-dessous, issu des ateliers, le besoin de sécurité est une fonction primordiale de l'habitat, pour toutes les communautés. Pour les habitants, l'évolution de la société et des modes de vie a modifié les comportements des gens. Il y a plusieurs dizaines d'années, il n'était pas nécessaire de fermer les maisons à clé et de les sécuriser. Aujourd'hui, la délinquance et le nombre de cambriolages ont très fortement augmenté. Le besoin majeur de protection concerne les aléas climatiques : l'habitation est un refuge contre les cyclones, vents violents, pluies et inondations. Dans un second temps, tous les groupes rencontrés évoquent les intrusions, vols et effractions ; pour la communauté Kanak, en particulier les vols dans les stocks d'ignames, de valeur sacrée.



Synthèse des besoins en sécurité

Un habitat pratique, fonctionnel et solide

« Les matériaux doivent être solides avant tout ».

« La cuisine doit être à part. En intérieur, on utilise la gazinière et la marmite à riz ».

« Un habitat doit pouvoir nourrir ses occupants ».

Un habitat doit être utile et répondre à des fonctions primaires : cuisiner, manger, dormir, se laver... certaines pouvant être partagées avec les autres, d'autres non.

Des fonctions précises sont attribuées à chaque pièce et à chaque espace, mais le besoin d'absorber les flux et reflux des membres de la famille élargie exige de la flexibilité. Pour répondre à cela, le concept d'un espace polyvalent est spontanément proposé et préféré à la multiplication des espaces communs et des chambres. Conscients des contraintes économiques et de disponibilité des espaces, les habitants ne demandent pas un dimensionnement sur la jauge la plus haute, mais de la flexibilité et un espace polyvalent.

Une pièce particulière peut, suivant le moment de la journée ou de la nuit, devenir la salle à manger, le salon, la pièce où l'on regarde la télévision et la chambre des garçons (mais jamais celle des filles), avec un coin plus calme, pour que les enfants puissent y faire leurs devoirs sans être ni isolés, ni dérangés.

Lorsque cela est nécessaire, cet espace devient le lieu où l'on pratique la coutume si l'on est en appartement, ou la pièce où les invités dorment.

Si, en brousse et dans les îles, le foncier disponible permet d'absorber plus aisément cette fluctuation de la cellule familiale sans perturber la vie quotidienne, en milieu urbain, cette attente forte n'est pas satisfaite.

Les signes identitaires

« On utilise en intérieur les éléments graphiques traditionnels wallisiens, en extérieur, les sculptures »

« Le nom des gens est attaché à l'espace »

« Une maison c'est avant tout du végétal »

Au-delà de signes visibles, décoratifs ou symboliques, l'identité et la culture des Océaniens s'expriment d'abord dans les comportements des individus et dans leurs relations avec les autres, les enfants, les parents, les membres respectés de la communauté ou de la chefferie, les ancêtres. Elle est également reliée à la terre, en particulier dans la coutume Kanak, à l'océan, aux animaux (totem), à la nature, aux lieux où l'on naît, où l'on vit, où l'on meurt. Les valeurs morales, coutumières, culturelles ou religieuses se dévoilent très rarement dans l'ornement et dans des décorations extérieures, sauf à l'occasion d'événements exceptionnels, mais elles s'expriment très fortement au quotidien dans les relations humaines et sociales. Au Vanuatu, « la tradition reste prédominante au sein des familles et cela influence leurs préférences et priorités dans la vie de tous les jours, mais le design de l'habitat ne le reflète pas ».

Le lien à la terre et à la nature

« Une maison wallisienne sent bon le parfum des fleurs pour les colliers qu'on retrouve dans le jardin »

« En fait, ce qu'on aime c'est se contenter de choses simples et de sobriété, comme le jardin, le potager, la nature, la mer... »

**« En Nouvelle-Calédonie, on vit dehors,
l'habitat doit s'adapter à ce mode de vie »**

Qu'elles soient symboliques, ornementales ou nourricières, les plantes occupent une place importante dans la vie de tous les Océaniens. Tous les participants expriment un besoin vital de présence de la nature dans leur habitat. Pour les Kanaks, cela fait écho au lien à la terre coutumière, terre des ancêtres. La culture de l'igname, qui rythme le temps Kanak, est une tradition ancestrale très forte et respectée qui se perpétue. Le pin colonnaire et le cocotier sont des symboles culturels dans le Nord. Les haies végétales servent également à délimiter les parcelles non clôturées.

Dans d'autres communautés, certains végétaux, comme l'arbre à pain ou le jacquier, ont également une forte symbolique en plus d'une valeur nourricière. Avant tout, le jardin sert à nourrir sa famille. Enfin, les plantes décoratives et les fleurs sont très utilisées dans toutes les communautés pour embellir les tables et les espaces de réception, lors des cérémonies et des regroupements familiaux.

La place des constructions et matériaux traditionnels

**« L'espace protégé de la cohésion sociale
c'est la case, le faré qui font le lien social »**

**« avant on construisait des cases
pour tout le monde, maintenant c'est
réservé au Grand Chef »**

**« Les personnes âgées préfèrent
dormir dans la case »**

La case traditionnelle

Élément historique et symbolique de l'habitat Kanak, la case a vu son utilisation évoluer et même se différencier selon les lieux.



Préparation de bottes de feuilles de cocotier pour la couverture d'un faré à Maré.



1984, deux hommes posant les chevrons sur la corbeille à Ponérihouen (Boulay, 1990).

Autrefois habitation principale, la case habitée au quotidien répond le plus souvent à des besoins différents, mais pour tous les groupes Kanaks rencontrés, cela reste un espace d'accueil et d'échange de la parole au sein du clan, associé aux activités et aux gestes coutumiers.

Elle n'est toutefois pas indispensable, car en l'absence de case, le geste coutumier est réalisé sous un arbre, dans un faré ou à l'entrée du domicile ou de l'appartement.

À Maré, on a évoqué aussi la case comme le lieu de transmission des histoires et de la culture orale propre au clan.

À Koné, la case est perçue comme un outil de transmission des savoir-faire mais reste un espace réservé aux hommes. Ce n'est pas uniquement un couchage d'appoint.

Dans le Nord, des participants se sont accordés à dire que la case doit être visible dès l'accès à la parcelle, elle est positionnée en premier dans la progression vers la maison.

Par ailleurs, la case est moins courante en province Nord qu'en province des Îles, où des mesures d'incitation ont favorisé leur construction.

Dans les îles Loyauté, la case est surtout utilisée comme couchage d'appoint pour les visiteurs et d'habitation temporaire pour les fils et/ou les anciens. Souvent, le jeune homme ilien construit en premier sa case sur le terrain clanique, qui va lui servir de couchage. On y adjoint en même temps une cuisine extérieure et un bloc sanitaire. Quand une épouse le rejoint, le projet de construire une maison se concrétise, surtout si des enfants sont envisagés. La maison « en dur » vient alors prendre sa place, proche de la case et de la cuisine extérieure.



Case en construction - Grande Terre.

D'un usage très variable selon le lieu et le clan, et de moins en moins liée à l'habitat, la case reste un symbole fort associé au statut des chefferies, elle signale la présence de l'autorité coutumière, et le lieu où les échanges se tiennent.



Case à Lifou en 2023.

Au Vanuatu, en zone urbaine, « aucun des participants à la consultation ne vit dans une maison traditionnelle, ils expriment un manque de confiance envers ces matériaux, et l'accès à des hardware stores (quicailleries) à Port Vila leur permet d'utiliser des matériaux modernes ».

En milieu rural, « le bambou et le natangora (palmier) sont encore utilisés pour le toit et la structure. De nombreux participants ont exprimé leur désir de changer les matériaux pour utiliser des parpaings et agrandir leur maison ».



maison à Paonangisu, Vanuatu



Diversité des cases à Lifou et Maré.

Le faré

Plus simple à construire et plus polyvalent, la faré apparaît comme une alternative à la case traditionnelle, plébiscitée par tous, y compris pour la pratique des activités coutumières. Le faré, équipé d'une cuisine extérieure, permet de manger dehors à l'abri, de recevoir à l'extérieur de la sphère intime de la maison, d'être à l'air libre et de profiter de la nature et du jardin.

Il est souvent utilisé pour les activités de jeux, de détente ou d'artisanat que les femmes pratiquent entre elles. Il sert également à cuisiner au feu les poissons et les viandes, afin de ne pas polluer l'intérieur avec les fumées et les odeurs.

C'est une structure extérieure polyvalente, culturellement non marquée, qui permet à tous d'accueillir, de partager et de se retrouver.

Facile et rapide à construire, économique, il est le plus souvent réalisé en auto construction. Ainsi, le faré est, comme la case, un support de transmission de savoir-faire constructif et un outil de cohésion familiale et sociale, avec des techniques beaucoup plus accessibles que la case traditionnelle.

Il existe une grande diversité de farés, des rustiques aux plus sophistiqués, parfois construits avec des matériaux facilement disponibles, suivant l'endroit géographique où vit la famille.



© HMC.



© GR Nord - DR.



© PCB Construction bois.



Faré à Maré.



CHAPITRE 2

LES CONTRAINTES

NOTA : Les restitutions, exposées dans ce document, des échanges autour d'un habitat idéal sont à confronter, comme tout projet de construction, à des contraintes de contexte, en particulier les cadres réglementaires et normatifs qui régissent le secteur de l'urbanisme et de la construction en Nouvelle-Calédonie.

A CADRE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE LA CONSTRUCTION

L'article 22 de la loi n° 99-209 organique du 19 mars 1999 a transféré à la Nouvelle-Calédonie la compétence en matière de normes de la construction et de droit des assurances.

De fait, la Nouvelle-Calédonie est compétente en droit des assurances depuis la loi du 23 juin 1956 dite Loi-cadre Defferre et le décret du 22 juillet 1957. Cette compétence n'ayant jamais été exercée, le droit Calédonien relève encore jusqu'en 2020 du Code Napoléonien de 1804.

Cela revient à dire, que malgré une délibération de 1983 qui précise certains aspects du code Napoléonien, le droit était comme "fossilisé", avec un décalage important avec la métropole, qui, suite à l'adoption en 1978 d'un ensemble de dispositions appelées "Loi Spinetta", a considérablement sécurisé le secteur de la construction, et en premier lieu les Français qui font construire. Pour combler ces lacunes, sources d'insécurité pour les professionnels et les usagers de la construction, le territoire s'est engagé depuis 2016 dans la définition du Référentiel de la Construction de la Nouvelle-Calédonie (RCNC).

Celui-ci intègre un nouveau système assurantiel de la construction, des exigences requises pour exercer une activité de constructeur, ainsi qu'un référentiel normatif, associé à une reconnaissance de la conformité des matériaux et procédés constructifs à ces normes, avec un "agrément" du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Créé en concertation avec les professionnels, le RCNC est comparable à un système d'assurance-qualité : il atteste de la conformité d'un matériau ou d'un procédé constructif, de la qualification des professionnels, et en cas de sinistre, les assurances construction rendues obligatoires en Nouvelle-Calédonie indemnisent les Calédoniens et couvrent la responsabilité des constructeurs.

Le RCNC offre également un espace de liberté et d'innovation, et permet à ceux qui souhaitent importer ou fabriquer des matériaux et des techniques constructives locales ou régionales d'obtenir un agrément attestant de leur conformité aux normes.

Il permet également de travailler sur les possibilités d'harmonisation entre les référentiels calédoniens et les systèmes normatifs régionaux et internationaux, pour porter la qualité de notre savoir-faire au-delà de nos frontières.

Les normes de construction applicables en Nouvelle-Calédonie

Les normes rendues applicables en Nouvelle-Calédonie sont d'application volontaire. Elles sont directement issues des normes européennes (EN-NF) et des normes et documents techniques unifiés français (NF-DTU).

Cependant, la reconnaissance de normes étrangères est possible et prévue dans les textes. La liste des normes applicables en Nouvelle-Calédonie est consultable sur le site web www.rcnc.gouv.nc.

Elles servent de valeurs de référence et attestent de la conformité des ouvrages à toutes les étapes de la construction : conception, contrôle technique, exécution et maintenance.

Le respect des normes et des documents techniques unifiés constitue une garantie de bonne exécution et de maîtrise du risque pour les investisseurs et les compagnies d'assurance.

L'agrément des matériaux et procédés constructifs

Les agréments sont délivrés selon deux procédures :

- soit une certification de conformité aux normes françaises et européennes, délivrée par un organisme accrédité, ou sur une certification reconnue, quel que soit son pays d'origine (procédure simplifiée),
- soit sur un agrément délivré en Nouvelle-Calédonie sur preuve de conformité aux référentiels techniques calédoniens établis avec les professionnels locaux, après audits et essais en laboratoire.

Plusieurs entreprises calédoniennes sont à ce jour titulaires de leurs agréments. L'agrément RCNC est pris en compte par les assureurs dans la catégorie des « techniques courantes », permettant de souscrire les assurances obligatoires.

La qualification des professionnels

Les professionnels ont l'obligation de justifier de leur qualification pour exercer une activité de la construction, lorsqu'ils procèdent aux formalités d'inscription ou de modification d'activité auprès des centres de formalités des entreprises. L'attestation de qualification est exigée par les compagnies d'assurance construction et aucune compagnie ne peut refuser d'assurer un professionnel qualifié.

Le système d'assurance obligatoire

La loi de réforme de l'assurance de la construction en Nouvelle-Calédonie est entrée en vigueur le 1er juillet 2020. C'est un système à double détente, inspiré de la loi Spinetta française de 1978, adaptant le droit au contexte local :

- Les constructeurs sont présumés responsables de fait, et pendant dix ans à compter de la réception des travaux, en cas de sinistre sur les ouvrages qu'ils

ont réalisés, sur le périmètre solidité-étanchéité des ouvrages. Pour couvrir ce risque, ils ont l'obligation de souscrire une assurance en responsabilité civile décennale.

- Ceux qui font construire ou font construire sont, quant à eux, obligés de souscrire une assurance de dommage ouvrage. Cette garantie prend en charge l'indemnisation des préjudices subis, sans présomption de responsabilité, dans des délais courts et fixés par la loi.

En cas de sinistre, les assureurs missionnent des experts en assurance construction, pour lesquels le RCNC a fait adopter une procédure d'agrément par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, incluant l'engagement à respecter les délais de traitement des demandes d'indemnisation et à renseigner une base de données de la sinistralité. Cette base est utilisée pour analyser cette sinistralité et en concertation avec l'ensemble des acteurs, identifier ses causes et prendre les mesures techniques ou administratives adéquates pour la réduire.

Le contrôle technique de la construction

Des contrôleurs techniques agréés par le gouvernement contrôlent la conformité des ouvrages aux prescriptions des marchés de travaux et signalent au maître de l'ouvrage tout écart avec la réglementation et les normes applicables en Nouvelle-Calédonie. Leurs missions sont normalisées et les missions obligatoires sont fixées par une délibération du Congrès. Il est essentiel de les impliquer au plus tôt dans le projet de construction.



Parpaing en brique de chanvre.

B AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Ce n'est pas l'objet de ce guide, mais il est nécessaire de rappeler ici que la conception et la construction de l'habitat doivent respecter d'autres réglementations, telles que les règles d'urbanisme pour obtenir les autorisations d'aménager ou de construire, les réglementations relatives à la protection de l'environnement, les règles de sécurité incendie dans les établissements du public, etc.

Les textes applicables relèvent de la Nouvelle-Calédonie, des provinces ou des communes.

Sur terres coutumières :

Les terres coutumières sont régies par les droits foncier et civil coutumiers. En ce qui concerne les assurances de la construction, l'article 9 de la loi organique dispose que :

« Dans les rapports juridiques entre parties dont l'une est de statut civil de droit commun et l'autre de statut civil coutumier, le droit commun s'applique. Dans les rapports juridiques entre parties qui ne sont pas de statut civil de droit commun mais relèvent de statuts personnels différents, le droit commun s'applique sauf si les parties en disposent autrement par une clause expresse contraire. »

La responsabilité décennale de fait des constructeurs qui relèvent du droit commun dans l'exercice de leurs activités professionnelles, est applicable, quel que soit le statut personnel du constructeur. L'obligation d'assurance des constructeurs également. L'assurance de dommage reste d'application volontaire pour les maîtres d'ouvrage de statut civil coutumier qui construisent en terre coutumière. Elle apporte des garanties importantes au maître d'ouvrage en termes d'indemnisation garantie et rapide en cas de sinistre reconnu de nature décennale.

Les règlements d'urbanisme ne s'appliquent pas sur les terres coutumières.





Case et maison après le passage du cyclone Lucas à Lifou.



CHAPITRE 3

PROGRAMME POUR UN HABITAT OCÉANNIEN



A CONDUITE DE PROJET

Un projet de construction réussi nécessite non seulement une relation contractuelle pour sécuriser le maître d'ouvrage et le constructeur, mais également un climat de confiance mutuelle, qui repose sur la transparence et la qualité de l'information et de la communication, le « consentement éclairé » de l'usager, la réactivité aux situations de « dégradation », un accompagnement du client.

En d'autres termes, une approche de démarche qualité, dès la rencontre initiale jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement des constructions.

La construction est conçue et réalisée par un professionnel, avec des compétences avérées, mais qui, souvent, manque de temps et d'espace d'échange avec l'usager, pour écouter, analyser, comprendre et traduire toutes les attentes dans le projet de construction.

De son côté, le client « Océanien » peut être enclin à une forme d'auto censure, peine à expliquer ou à exprimer des besoins personnels, intimes ou culturels, se considérant à tort comme illégitime à défendre ses points de vue et à argumenter alors que l'ouvrage doit correspondre autant que possible à ses propres aspirations.

Il peut aussi avoir des difficultés à analyser les propositions du concepteur, et à se projeter uniquement sur la base de plans ou de représentations architecturales. Nous avons axé ce document sur l'adaptation de l'habitat au mode de vie du maître d'ouvrage, ce qui signifie que le constructeur doit s'assurer que son client ait pu transmettre tous les éléments nécessaires à sa compréhension, de la façon dont il va l'utiliser au quotidien. Ainsi, il est attendu de la part des constructeurs une qualité de suivi de l'information et de la communication tout au long du projet, une forme de pédagogie interactive, nécessaire à la parfaite compréhension d'une part, des attentes du maître d'ouvrage, et d'autre part, des choix et partis pris qui lui sont proposés.

Ce point sera précisé dans les critères car il ressort des entretiens avec les différentes communautés rencontrées des lacunes à ce niveau, qui se traduisent par un manque de compréhension et d'appropriation de l'acte de construire, des éventails de choix possibles, de la prise en compte réelle de leur mode de vie, de leurs aspirations, de leur culture.

La notion de « consentement éclairé » du maître d'ouvrage devra être démontrée dans le cadre de l'évaluation du projet.



Discussion de mise en confiance – Foyer Wallisien et Futunien de Magenta

B PERFORMANCES D'USAGE

Le référentiel définit des exigences, à pondérer suivant des paramètres de contextes plus ou moins contraignants :

- L'implantation géographique : suivant l'espace disponible, l'habitat peut être dense (habitat collectif ou individuel groupé) ou dispersé (habitat individuel isolé) ;
- Le statut du maître d'ouvrage (particulier ou opérateur) ;
- Le contexte économique et les ressources mobilisables.

Les pondérations et les niveaux de réponse attendus sont précisés au chapitre des critères d'évaluation.

Exigences de durabilité et de résilience

En premier lieu, l'habitat doit assurer une protection de la famille contre toutes les menaces extérieures. Il s'agit de sécuriser l'habitat contre les intrusions (animaux, personnes) et les vols et agressions, mais les menaces concernent principalement les risques climatiques : cyclones, vents violents, pluie et inondations, tsunamis, glissements de terrain.

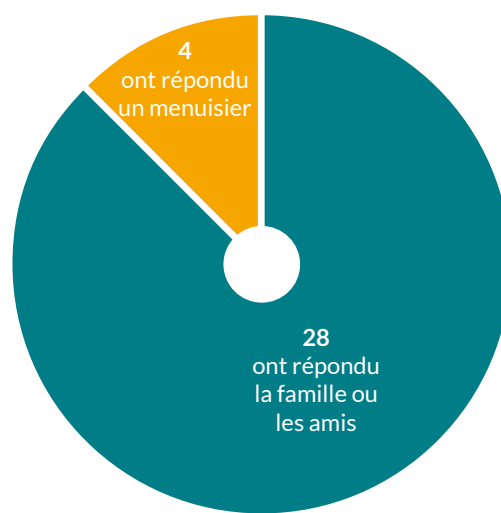
L'habitat océanien doit donc être, avant tout, résilient et construit en matériaux durables et solides.

Les matériaux et les techniques constructives doivent être conformes aux normes du RCNC et les travaux doivent être exécutés par des professionnels qualifiés, afin de permettre d'habiter en sécurité, et en cas de sinistre, de déclencher les garanties des assurances obligatoires, en particulier celle de l'assurance de dommage ouvrage, pour indemniser les victimes.

L'habitat océanien doit également rester abordable financièrement et accessible au plus grand nombre. Ainsi, si les contraintes ne permettent pas de réaliser entièrement l'habitat suivant ces exigences, qui peuvent avoir un coût trop important pour l'usager, le concepteur doit néanmoins prévoir au minimum un espace résilient indispensable aux besoins essentiels et à la sécurité des occupants.

Le reste du foyer peut être destiné à une auto construction. L'exemple du Vanuatu est parlant sur ce point, comme l'indique le diagramme ci-dessous, sur 32 foyers interrogés, 28 ont construit leur foyer en auto construction, avec famille et amis.

Qui a construit votre maison ?



Pour les territoires géographiques isolés, en cas d'événement climatique majeur, l'habitat océanien doit garantir la permanence de l'accès à l'énergie et à la ressource en eau potable et sanitaire, et la sécurité alimentaire de ses occupants. Des solutions fonctionnelles et techniques sont à rechercher pour permettre une autonomie des occupants, dans ces situations de grande vulnérabilité.

Exigences d'organisation spatiale et fonctionnelle

Lors de la consultation, tous les groupes ont été sollicités pour élaborer des propositions de schémas d'organisations spatiales répondant à leurs attentes. Ces ateliers créatifs – hors de tout contexte contraignant comme l'est un projet réel de construction – ont néanmoins permis d'engager des discussions, de proposer des options, de faire des choix, et d'avoir conscience, parfois, des contradictions d'un habitat « idéal ».

Les attentes des Océaniens font apparaître le besoin de deux “types” d’espaces pour répondre aux deux fonctions premières de leur habitat, qui, si elles ne sont pas suffisamment prises en compte, peuvent être source d’inconfort, de mal-être, voire de conflits :

- Abriter, protéger la famille et préserver son intimité
- Accueillir ceux avec qui l’on partage les mêmes valeurs identitaires et culturelles

Nous appelons le premier espace « l’**unité-famille** » et le second « l’**espace-partage** ».

L’ensemble des unités-famille et des espaces-partage constitue l’habitat océanien. Pour le Vanuatu, la contribution au référentiel propose de distinguer la « maison » et le « foyer », le foyer étant « un ensemble d’unités / structures (toilettes, cuisine, lessive...) au sein d’un même terrain. Il peut y avoir plusieurs maisons au sein d’un foyer, et les membres du foyer sont identifiés comme les personnes dormant régulièrement dans une maison du foyer ». Dans ce guide, le « foyer » équivaut à l’habitat.



Ateliers d’échange.

Exigences fonctionnelles des unités

L'unité-famille

Cette unité comprend :

- un espace pour cuisiner ;
- un espace séparé de la cuisine, polyvalent, servant de salon, de salle d'activités et d'espace de repos ;
- au minimum deux chambres fermées, une pour les parents, une pour les filles, une chambre fermée pour les garçons n'apparaît pas comme indispensable, ils dorment dans l'espace polyvalent si nécessaire ;
- un cabinet de toilette avec douche et lavabo ;
- un wc séparé (impératif) ;
- une buanderie - cellier ;
- un espace extérieur abrité.

La cuisine intérieure

La cuisine est grande (plus grande que les chambres). Elle est fonctionnelle pour la cuisine et les repas quotidiens de la famille. On n'y reçoit pas les invités.

Elle comprend :

- un évier avec deux bacs (éventuellement un seul grand), facile à nettoyer (matériaux poreux, salissants et/ou incrustants à proscrire) ;
- un plan de travail suffisamment grand et très facile d'entretien, avec une zone pour un grand égouttoir à vaisselle, et une zone suffisante pour pouvoir préparer les plats, mais aussi poser les appareils de cuisson couramment utilisés : marmite à riz, bouilloire, cafetière, etc. ;
- des étagères de rangement, fermées ou non, facilement accessibles et robustes, pour entreposer les gamelles, casseroles, ustensiles, etc. ;
- une plaque de cuisson et un emplacement pour le four, ou un emplacement pour un appareil ménager combinant les 2 fonctions ;
- un réseau de gaz, en complément de la prise électrique « cuisson » ;
- un espace pour un grand réfrigérateur ;

Les matériaux sensibles à l'humidité sont proscrits. La cuisine est largement ventilée, pour permettre l'évacuation des odeurs et des fumées de cuisson, sans pour autant gêner les besoins en rangements.

On évite les rangements hauts sur le mur donnant sur l'extérieur, pour permettre cette ventilation naturelle. Elle est fermée par rapport à l'espace séparé polyvalent, ou doit pouvoir être fermée facilement par les occupants s'ils le souhaitent : les femmes préfèrent garder une certaine « emprise » sur leur cuisine, et que les personnes extérieures à la famille n'y entrent pas. Il est possible de prévoir la zone vaisselle à l'extérieur, abritée, et directement accessible depuis la cuisine. Dans ce cas, cette zone sera couplée avec la buanderie - cellier.

La buanderie - cellier

Cet espace est suffisamment dimensionné pour accueillir deux fonctions : stocker de la nourriture, du matériel d'entretien ou de jardinage et ce qui est nécessaire à l'entretien du linge :

- une machine à laver le linge ;
- un congélateur ;
- des étagères de rangement, fermées ou non, solides et imputrescibles, en hauteur pour être à l'abri des nuisibles ou d'une inondation ;

Les matériaux sensibles à l'humidité sont proscrits. À chaque fois que possible, la buanderie - cellier est implantée à l'extérieur, en particulier la zone d'éten-dage du linge qui est suffisamment grande pour une famille nombreuse.

Si elle est implantée à l'intérieur, elle est largement ventilée naturellement, au moins sur un grand côté et sur toute la hauteur du mur. Servant de cellier, cet espace est aussi sécurisé contre les intrusions : les dispositifs de ventilation sont donc solides et résistants aux effractions. Tous les équipements prévus doivent être étanches aux projections d'eau (prises, luminaires...).

L'espace polyvalent

Cet espace est suffisamment grand pour accueillir des fonctions multiples, même si celles-ci ne sont pas forcément simultanées : prendre les repas, se reposer, regarder la télévision, mais peut également devenir la « chambre » des garçons, ou occasionnellement l'espace d'hébergement de la famille proche.

C'est également un espace d'accueil, on peut y faire la coutume. Il est donc directement accessible aux visiteurs depuis l'extérieur ou depuis l'entrée, pour protéger la sphère intime de la famille.

Suivant les cas et l'espace disponible, il peut être soit à l'intérieur - mais dans ce cas on veillera particulièrement à ne pas créer de gêne et de possibilité d'intrusion dans les pièces réservées aux parents et aux filles - soit à l'extérieur s'il est sécurisable pendant la nuit.

Sa configuration et ses dimensions permettent de créer facilement et temporairement une zone « isolée » lorsqu'il est utilisé par les plus jeunes pour faire leurs devoirs au calme tout en étant sous la surveillance des grands ou des adultes, par les garçons pour dormir, ou par les invités hébergés momentanément.

Les chambres

Selon les avis reçus lors de nos rencontres, il n'est pas nécessaire de prévoir une chambre individuelle par enfant, ni indispensable d'avoir une chambre pour les garçons, si l'espace disponible ne le permet pas. En effet, il est admis que les garçons dorment dans l'espace polyvalent décrit précédemment.

Par contre, les parents et les filles disposent toujours de leurs propres chambres, qui sont fermées. Les enfants sont au minimum deux par chambre. Elles ne sont utilisées que pour dormir la nuit, leur surface n'est donc pas nécessairement très importante, du moment que l'on puisse y installer deux ou trois lits/matelas pour dormir et une armoire ou un placard.

Les chambres sont à chaque fois que cela est possible orientées pour limiter les apports excessifs de chaleur pendant la journée (de préférence côté sud), les ouvertures sont protégées pour être sécurisées, et équipées de dispositifs de protection solaire lorsqu'une orientation favorable n'est pas possible, en particulier si elles sont situées côté ouest.

Les vues sur les chambres depuis les espaces publics extérieurs et les vis-à-vis des fenêtres de chambres entre logements différents sont à proscrire.

Le cabinet de toilette

La configuration et les dimensions du cabinet de toilette permettent l'utilisation de cet espace par une personne à mobilité réduite, pour faciliter l'accueil des personnes âgées au sein de la famille. Il est équipé d'un espace de douche de plain-pied, suffisamment large et profond, avec un dispositif fixe le séparant du reste

de l'espace, qui protège à la fois de la vue et des projections d'eau, d'un large lavabo au minimum et d'une cuvette WC.

Pour les matériaux, il sera privilégié ceux d'un entretien facile et qui limitent la nécessité de joints difficiles à nettoyer. Le sol du cabinet de toilette est étanché sur la totalité de sa surface et équipé d'un dispositif d'évacuation des eaux, l'étanchéité étant réalisée dans les règles de l'art et par un professionnel qualifié.

Le cabinet de toilette est ventilé naturellement, par une ouverture de dimensions suffisantes et sans permettre la vue sur l'intérieur depuis l'extérieur.

Les WC

Les WC sont systématiquement séparés du cabinet de toilette, ventilés naturellement, par une ouverture de dimensions suffisantes et sans permettre la vue sur l'intérieur depuis l'extérieur. Sa configuration et ses dimensions le rendent utilisable par une personne à mobilité réduite, comme le cabinet de toilette.

Si l'espace disponible le permet, un second WC est implanté, à l'usage des invités, proche de l'entrée et accessible depuis l'espace polyvalent. Les Océaniens ne souhaitent pas partager leurs WC avec leurs invités.

L'espace extérieur abrité

Il est indispensable que chaque unité-famille comprenne un espace extérieur privatif abrité. Cet espace permet de vivre en partie à l'extérieur, ce qui est essentiel au bien-être océanien.

Cet espace est considéré comme une pièce à vivre à part entière. Il est donc suffisamment grand pour pouvoir partager les repas et des moments d'échanges en famille : il peut s'agir d'une terrasse, d'une varangue, d'un patio, d'une véranda, voire d'une toiture-terrasse accessible. Il sera abrité non seulement de la pluie, mais également des vents violents et d'un ensoleillement trop direct.

Au Vanuatu, « cet espace est dédié à des activités diverses, comme le repas, accueillir des invités, ou tisser des nattes ». L'une de ses fonctions étant d'accueillir la famille, le clan, il est implanté à l'entrée de l'unité-famille, ainsi les personnes extérieures au foyer ne traversent pas le

reste de la maison pour se rendre dans cet espace. S'il est en vis-à-vis d'une autre unité-famille ou d'un espace public, des dispositifs pare-vue mobiles ou amovibles sont prévus.

Si l'espace disponible est insuffisant, l'espace extérieur abrité peut faire également office d'espace polyvalent décrit ci-dessus, à condition qu'il puisse être parfaitement sécurisé, mais cela reste une alternative en cas de contrainte majeure.

Autres espaces annexes

Toutes les communautés souhaitent un abri de jardin, un cagibi, un espace de rangement à l'extérieur de la maison.

L'espace-partage :

Cet espace est essentiel à la vie océanienne. C'est celui qui permet l'épanouissement du lien social, l'accueil et le respect des devoirs vis-à-vis des membres du clan, des voisins, des amis, tout ce qui fait la richesse identitaire et culturelle des Océaniens.

Le « faré », au sens d'un espace extérieur, couvert et ouvert est la meilleure option pour répondre à ce besoin, elle sera choisie à chaque fois que cela est possible en termes d'espace disponible et/ou de configuration du terrain d'implantation.

En habitat dispersé, l'espace-partagé est extérieur, et dissocié de l'unité-famille. En habitat dense, il peut

être soit extérieur, soit intérieur, commun à plusieurs familles, celles-ci pouvant assurer la gestion participative de cet espace, son entretien, son calendrier d'occupation, sa réservation pour des événements particuliers.

L'espace-partage est équipé pour préparer les plats traditionnels, cuisinés sur le feu, et dimensionné pour pouvoir accueillir la famille élargie, les voisins, les membres du clan. Les équipements sont simples, robustes et le plan de travail est suffisamment grand pour entreposer de grandes gamelles et tous les plats. Il dispose d'un point d'eau et d'une grande cuve pour tout nettoyer facilement. Il peut être fermé à mi-hauteur, pour être utilisé en couchage d'appoint extérieur, à l'abri des regards. L'idéal est que l'espace-partage comprenne également un sanitaire dédié aux invités. A défaut d'espace disponible, un second sanitaire peut être prévu dans le volume de l'unité-famille, mais avec un accès depuis l'extérieur. Ce souhait d'avoir, dès lors que l'espace disponible le permet, deux cuisines, l'une à l'intérieur pour le quotidien, l'autre à l'extérieur pour les grands repas familiaux et traditionnels et un sanitaire extérieur, est exprimé par tous les Océaniens, y compris au Vanuatu et à Fiji.

Le faré peut être construit en matériaux résistants et résilients, par des professionnels, avec des techniques courantes répondant aux normes de construction et assurables, mais la possibilité est ouverte aux constructeurs de proposer et de mettre en œuvre, pour cet espace, des processus d'expérimentation. Il n'est pas destiné à servir de refuge en cas de menace climatique. En particulier, les constructeurs sont incités à recourir



Espace partage à Fidji.

aux matériaux naturels, biosourcés, disponibles sur site, et mis en œuvre avec des techniques locales traditionnelles, pour valoriser ces filières, les améliorer techniquement et les intégrer progressivement au cadre normatif de la Nouvelle-Calédonie. Cette approche permet également une reconstruction accessible aux habitants, en cas de destruction partielle ou totale, après un cyclone ou une inondation. L'espace-partagé est aussi le lieu idéal pour laisser s'exprimer dans la création architecturale le lien à la terre et la connexion avec la nature, en intégrant le végétal dans la conception, les matériaux et l'aménagement de l'espace. S'il est auto construit, il favorise le lien social au sein d'une famille, d'un clan, d'un ensemble de voisins, durant sa construction.

Les espaces de transition

Dans l'insertion de l'habitat dans son environnement, en habitat dense ou dispersé, les aménagements des transitions entre l'espace-partage et l'unité-famille font l'objet d'une attention particulière. On évite un cheminement trop direct, trop linéaire pour ne pas inciter les visiteurs à pénétrer dans la sphère intime.

Il est également nécessaire de créer un cheminement progressif depuis l'espace public et l'habitat, un aménagement de ces espaces communs, qui favorisent le lien social entre les personnes « autorisées » dans l'habitat, mais protègent des intrus.

Ces zones de transitions sont sécurisées vis-à-vis des agressions extérieures, accueillantes et fluides. Leurs dispositions, configurations et aménagements permettent les échanges entre voisins, le lien social, le sentiment d'appartenance à une communauté spatiale, sans pour autant empiéter sur la sphère intime du logement. Ces zones de transitions, si elles sont conçues dans un esprit de convivialité et de bien-être commun, permettent de créer un esprit de solidarité entre voisins. De façon générale, la conception des unités-famille doit veiller par l'orientation des pièces, leur implantation, leur organisation spatiale, à privilégier l'intimité des occupants. En particulier devant les chambres, les cabinets de toilette, les WC, des dispositifs sont à prévoir pour occulter les vis-à-vis et la vue directe depuis l'espace public et les espaces communs.

En habitat dense, c'est un critère prépondérant pour les unités-familles, en particulier pour celles situées en rez-de-chaussée.



Atelier avec l'équipe de la Direction de la Protection Judiciaire Enfance et Jeunesse.

Exemples d'expression des besoins

Sont présentés ci-après quelques exemples des schémas produits par les participants pendant les ateliers créatifs évoqués au chapitre 1. Ils illustrent les nuances, les variations et les invariants de l'habitat imaginé par les Océaniens. Ils sont source d'inspiration et de concept général d'organisation spatiale, en respectant les exigences, et pondérables en fonction des contraintes spécifiques à chaque projet, notamment de l'espace disponible. Les informations ont été collectées dans le cadre d'ateliers d'expression libre, illustrant « la maison idéale ».

D'évidence, ces exemples illustrent les aspirations des communautés rencontrées et ont vocation à permettre d'orienter la réflexion et les échanges, mais en aucun cas à être considérés comme schéma de référence.

Sur les îles

L'espace est mis à disposition, l'habitat est majoritairement dispersé, la famille ou le clan entoure le maître d'ouvrage. L'habitat est pensé en lien avec les activités rurales, les champs et espaces associés sont représentés dans l'habitat. Les visiteurs peuvent souvent dormir à la maison. Celle-ci reçoit un flux et reflux d'habitants dans la saison des mariages et en période de vacances scolaires notamment.

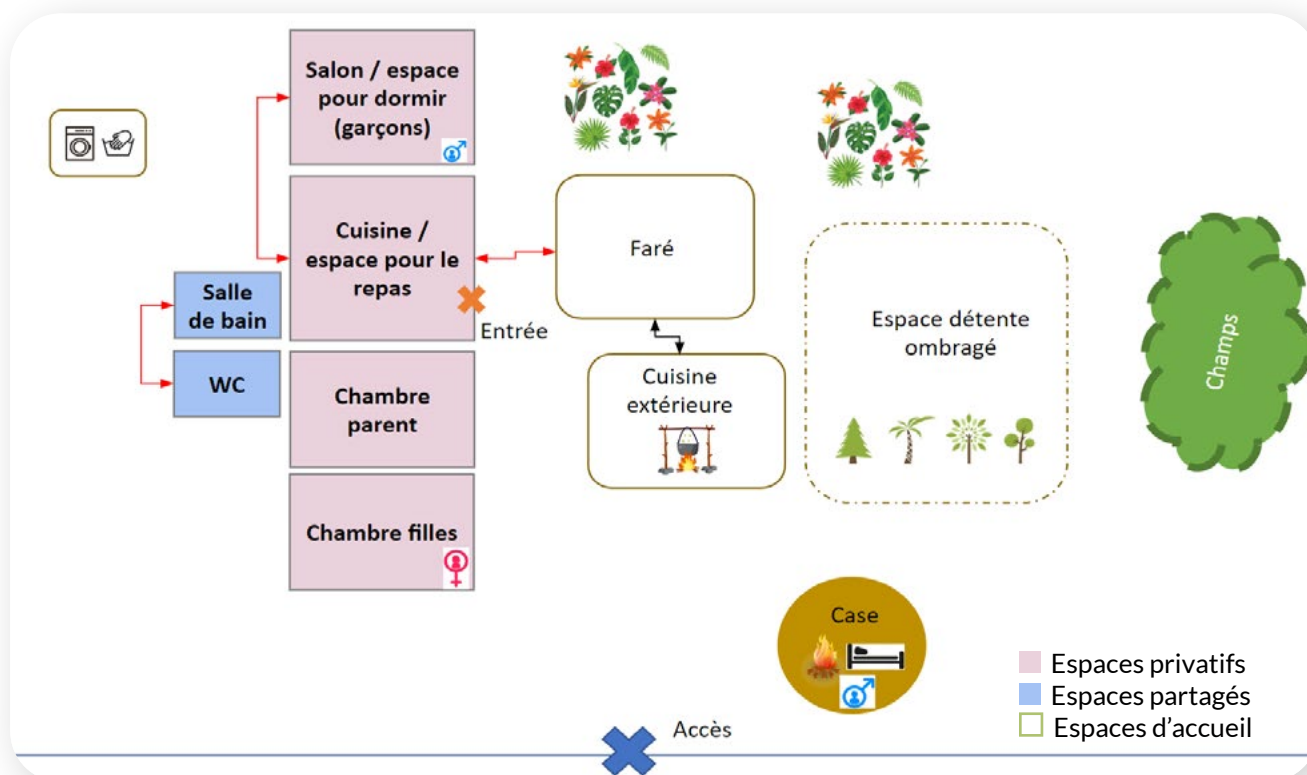


Schéma Ouvéa (Table n° 3).

La case traditionnelle est placée à l'entrée de la parcelle, on y fait du feu, et elle peut servir de couchage aux garçons. Le faré communique avec la cuisine extérieure et la cuisine intérieure de l'unité-famille. On entre dans l'unité-famille par l'espace cuisine-repas. Il n'est pas prévu d'espace extérieur couvert dans l'unité-famille,

mais le faré est proche de l'unité-famille. La chambre des filles est à l'opposé de l'espace polyvalent salon / chambre des garçons. Les sanitaires sont extérieurs, à l'opposé de l'espace-partage. La buanderie est détachée de l'unité-famille. Les habitants envisagent d'auto construire les espaces partagés et d'accueil.

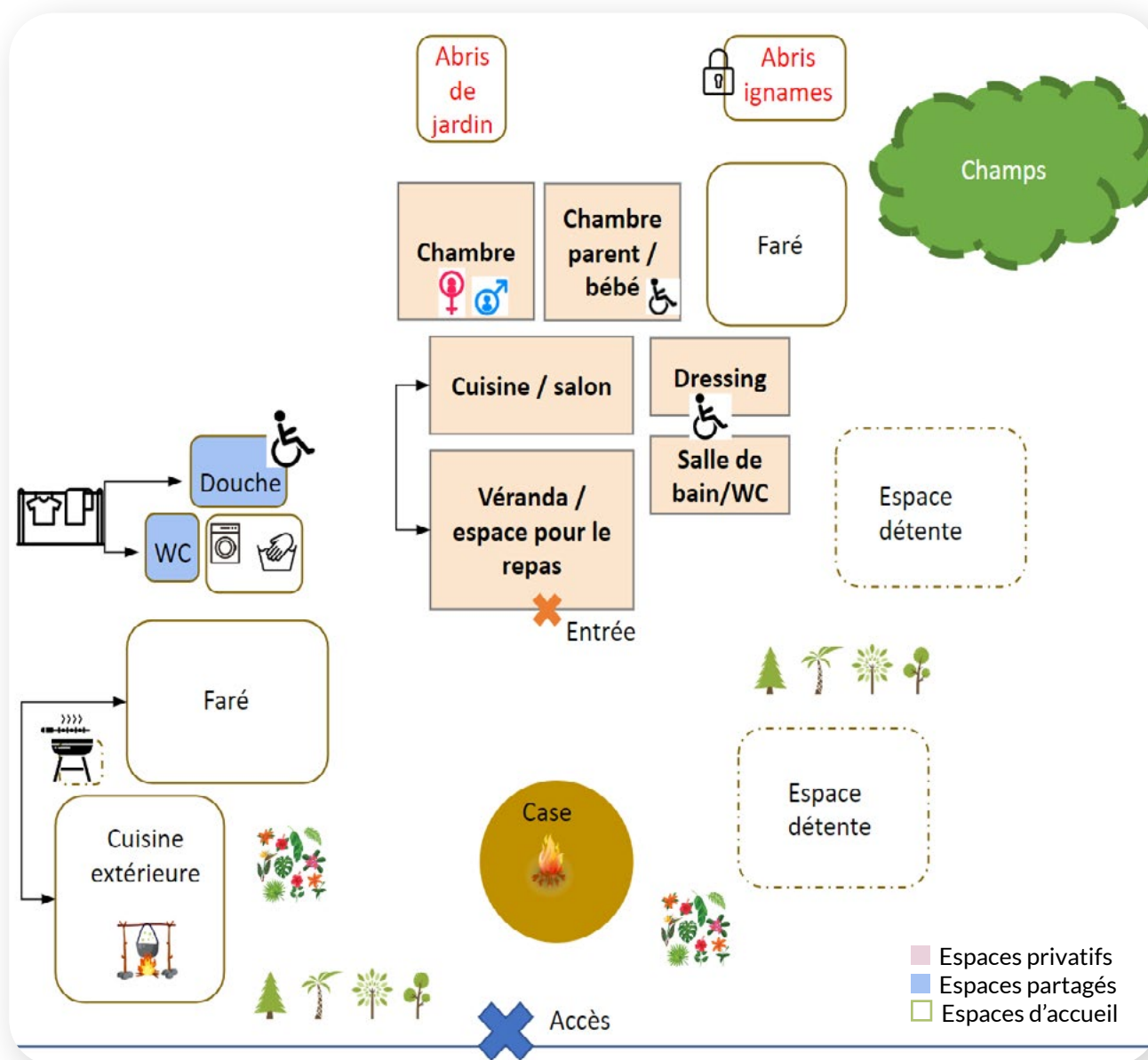


Schéma Lifou (Table n° 2).

La case traditionnelle est placée à l'entrée de la parcelle, on y fait du feu. Le faré, équipé d'une cuisine extérieure est éloigné de l'unité-famille et proche de l'entrée de la parcelle. On entre dans l'unité-famille par la véranda et on y prend les repas quotidiens. La cuisine est associée au salon, ce qui n'est pas le cas général (elle est plutôt séparée dans les autres propositions). La chambre des parents reçoit les enfants en bas âge, elle a son propre espace sanitaire, accessible aux personnes à mobilité réduite. Un second espace sanitaire

est prévu à l'extérieur, accessible aux invités et associé à la buanderie.

Ici, les filles et garçons peuvent dormir dans la même chambre avec une séparation de type paravent et l'espace polyvalent sera plutôt la véranda. Il est prévu un abri de jardin et un abri pour les ignames, il ferme à clef.

Les habitants envisagent d'auto construire les espaces partagés et d'accueil.

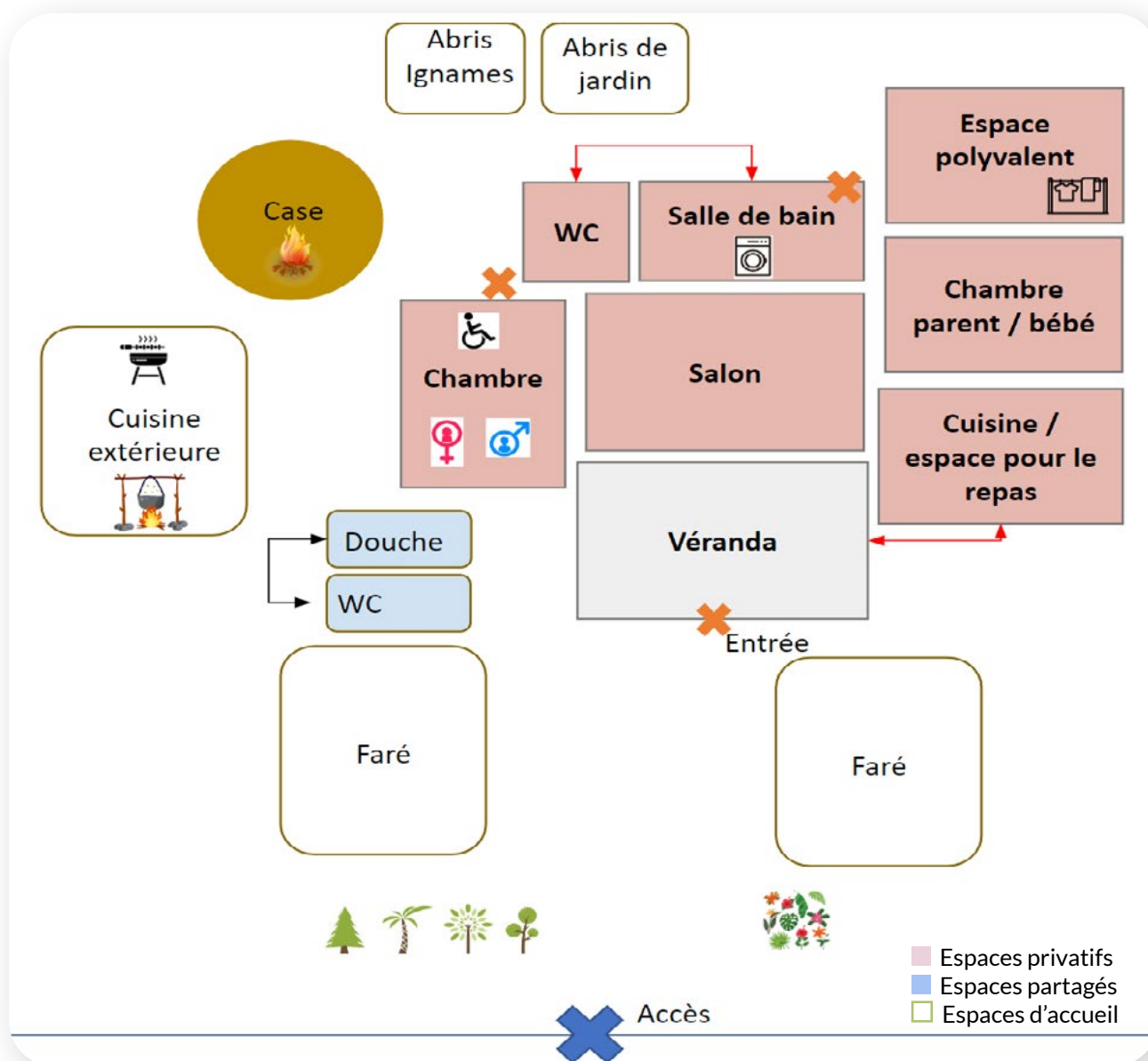


Schéma Maré (Table n° 1).

La case est à l'opposé de l'entrée de la parcelle, ce qui est plutôt inhabituel. On y fait du feu. Les farés sont à l'entrée de la parcelle et l'un des deux est équipé d'un espace sanitaire et à proximité de la cuisine extérieure. La cuisine est séparée du salon.

La chambre des parents reçoit les enfants en bas âge, proche de l'espace sanitaire intérieur. Un second cabinet de toilette et WC sont extérieurs, accessibles aux invités et associés à la buanderie.

Ici, les filles et garçons peuvent dormir dans la même chambre avec une séparation de type paravent, celle-ci est accessible aux personnes à mobilité réduite, car elle sera laissée aux personnes âgées hébergées en cas de besoin. Dans ce cas, les garçons dorment dans la case. Il est prévu un abri de jardin et un abri pour les ignames, il ferme à clef.

Les habitants envisagent d'auto construire les espaces partagés et d'accueil.

En milieu urbain

Les participants ont dû imaginer des solutions pour intégrer leur mode de vie dans un espace contraint et un environnement urbain avec un espace non extensible.

L'espace-partage devient un espace commun aux unités-familles de l'étage, ou des étages attenants. Cela se rapproche du concept de l'habitat participatif, où les familles ayant investi dans la construction d'un ensemble immobilier partagent l'usage des espaces communs, avec des engagements à respecter.



Tours de Magenta.

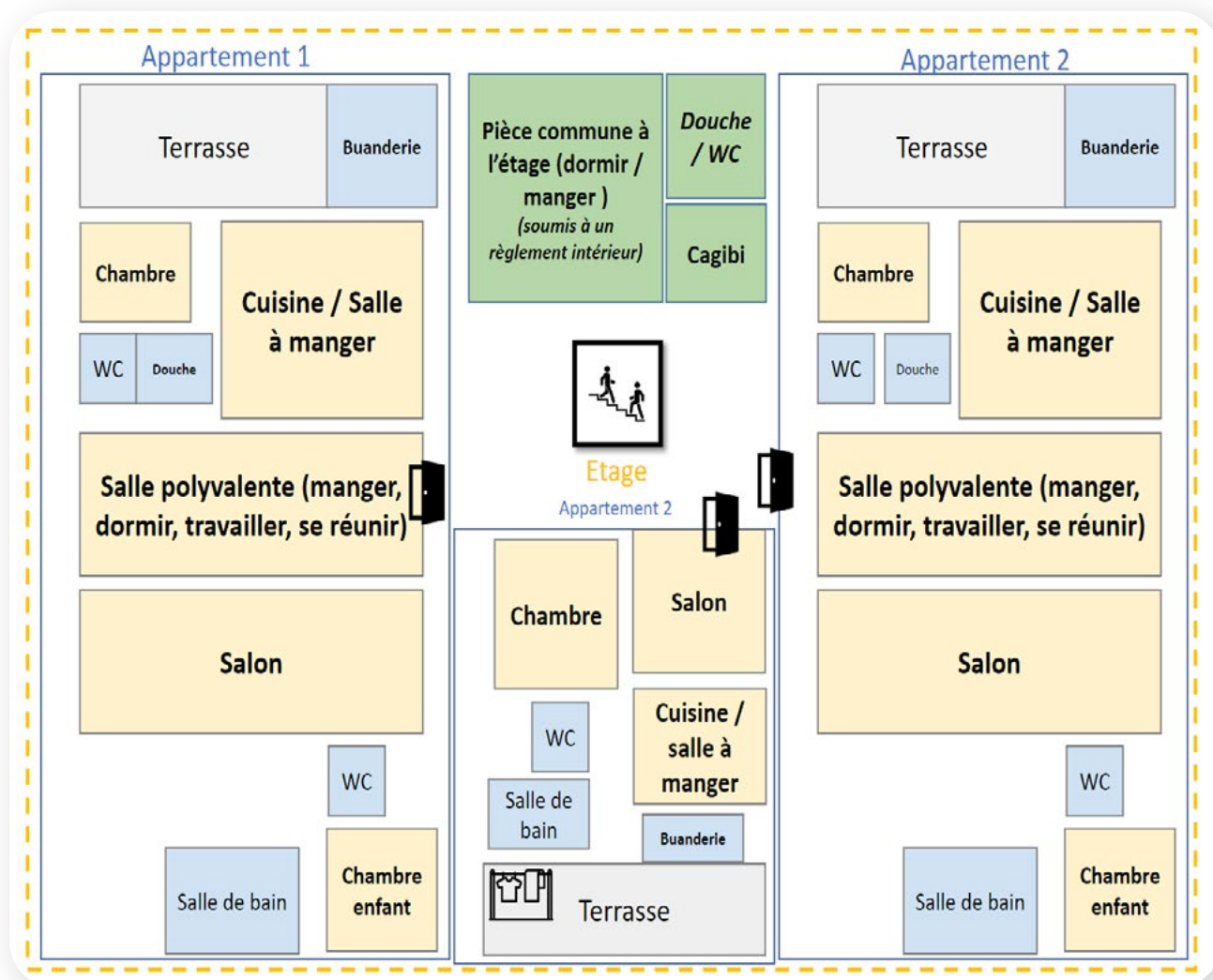


Schéma Tours de Magenta (Table n° 1).

L'espace-partage permet d'accueillir tout en préservant l'intimité des unités-familles. Il permet une autonomie des personnes hébergées (sanitaire) et un espace de rangement. Il est soumis au respect d'un règlement intérieur. Les habitants imaginent que les règles de fonctionnement du partage sont incluses dans les baux des appartements concernés, ou dans le règlement de copropriété. Ils ont conscience des difficultés à mettre en œuvre une gestion partagée et cohérente, mais pensent que cela participe aux relations sociales des voisinages.

Le nombre d'appartements par espace partagé est déterminé en fonction des capacités de financement des habitants concernés ; en copropriété comme

en locatif. Dans les unités-famille, on retrouve les mêmes principes que lorsque l'habitat est dispersé : la cuisine est séparée du salon, on y prend les repas quotidiens ; l'espace polyvalent pour se réunir, faire les devoirs et activités en famille, dormir. Il est prévu une chambre pour les parents et une chambre d'enfants. Un espace extérieur couvert (terrasse) pour vivre dehors est indispensable, il reçoit également la buanderie, mais il permet prioritairement de cultiver des fleurs et/ou quelques légumes. Les habitants proposent d'auto construire les espaces partagés et d'accueil, des farés, s'il existe un terrain disponible à proximité.

Au-delà de l'usage, c'est la consolidation du lien social entre les habitants qui est mise en avant.



Atelier aux Tours de Magenta.

La communauté Indonésienne

L'espace-partage est central et dessert les différentes pièces de l'unité-famille. Il est ici conçu comme un patio extérieur couvert et abrité. Les invités dorment peu souvent à la maison, mais partagent un repas lors de leur venue. En conséquence, il n'est pas exprimé de contraintes particulières sur l'espace privatif, traditionnellement réservé à la famille. La présence de l'eau est visible dès l'entrée de l'habitat, car elle revêt un caractère sacré et purificateur dans la religion hindouiste et le respect des traditions. La cuisine comprend un espace repas, mais les invités sont reçus dans le faré. Il est prévu une chambre des parents et une chambre d'enfants, commune aux garçons et filles.

Le WC peut être dans le cabinet de toilette, dans ce cas il est souhaitable d'en prévoir un second séparé. La buanderie est à l'écart.

Un jardin est vivement souhaité. Le Jacquier est un arbre présenté comme un signe identitaire de la communauté. Il est prévu un abri de jardin.



Jacquier.

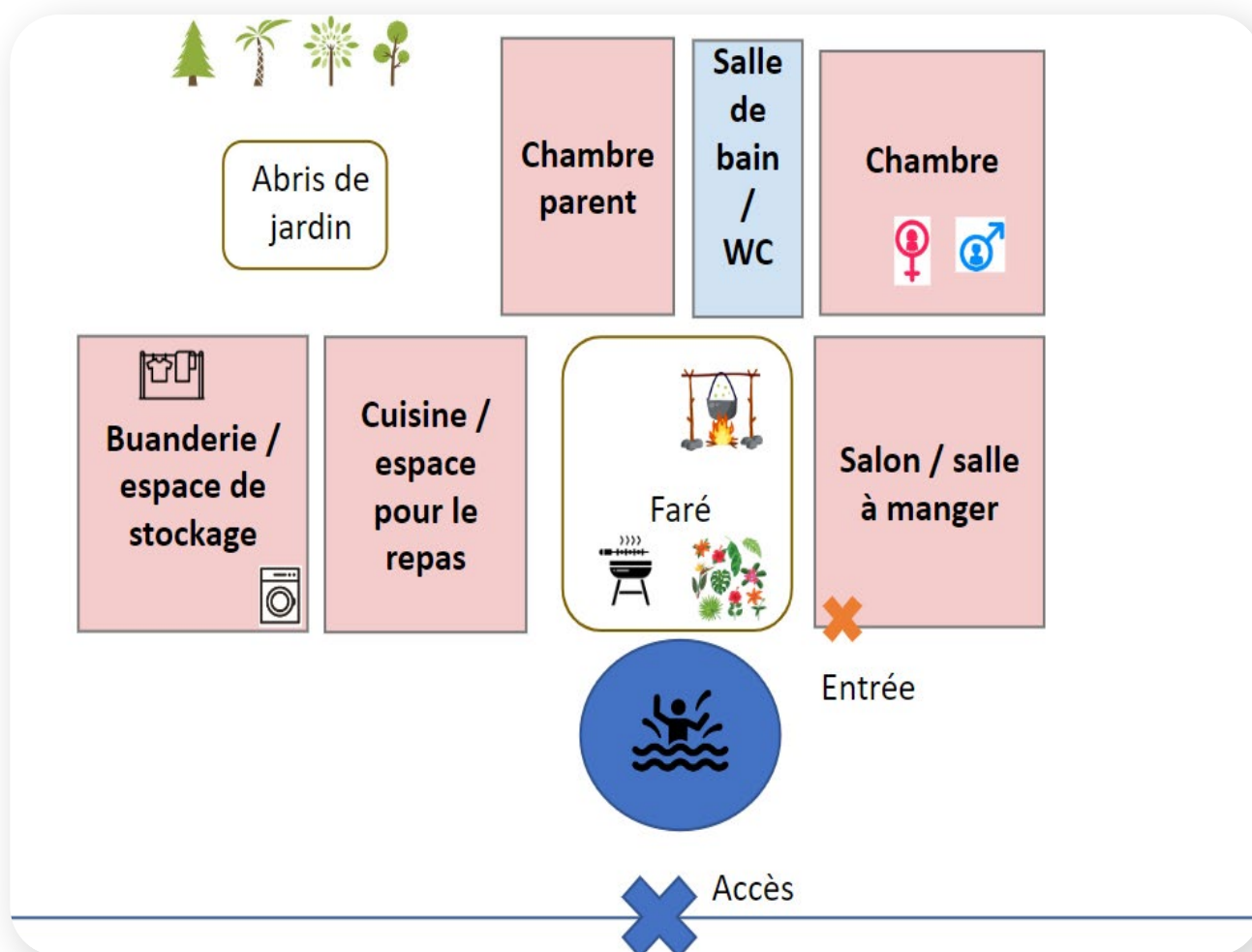


Schéma Communauté indonésienne (Table n° 1).

Communauté Wallisienne et Futunienne

On entre dans l'habitat à proximité de l'unité-famille et dans celle-ci par la véranda, qui doit être grande. Les farés extérieurs sont à proximité de la cuisine, avec une cuisine extérieure, une douche et un sanitaire. La cuisine est séparée du salon. Il est prévu une chambre filles et une chambre garçons (aucune mixité), une chambre des parents et une chambre des invités à l'opposé des chambres familiales et accessible aux personnes à mobilité réduite. Le WC peut être dans le cabinet de toilette, dans ce cas il est souhaitable d'en prévoir un second séparé.

Il est prévu un abri de jardin et un abri pour les ignames. La présence de plantes à fleurs est estimée essentielle, que ce soit pour offrir aux visiteurs, pour les odeurs dégagées ou tout simplement pour la décoration des espaces.

L'arbre à pain est présenté comme signe identitaire de la communauté.



Fruit de l'arbre à pain.

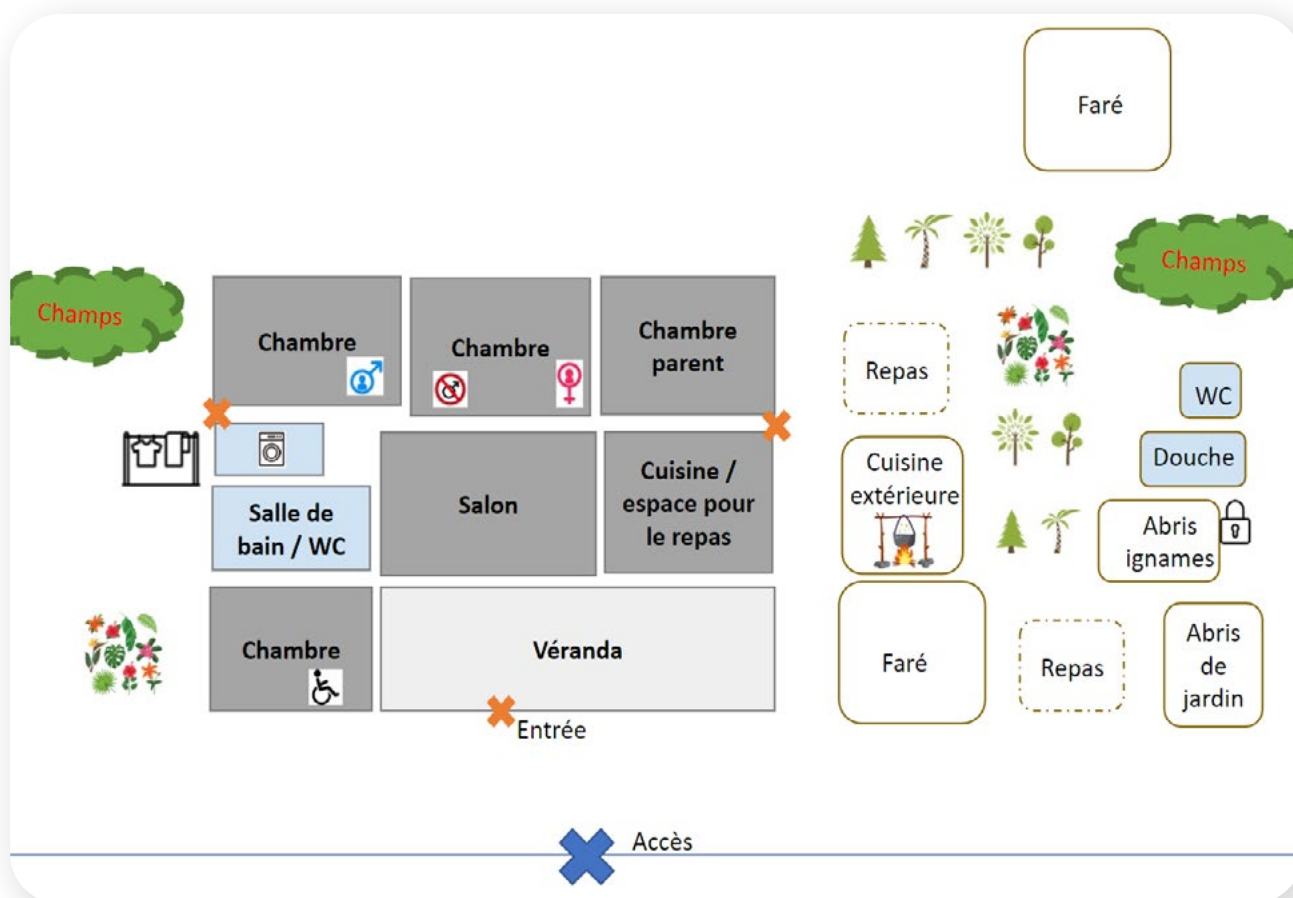


Schéma Communauté Wallisienne et Futunienne (Table n° 2).

Au Vanuatu

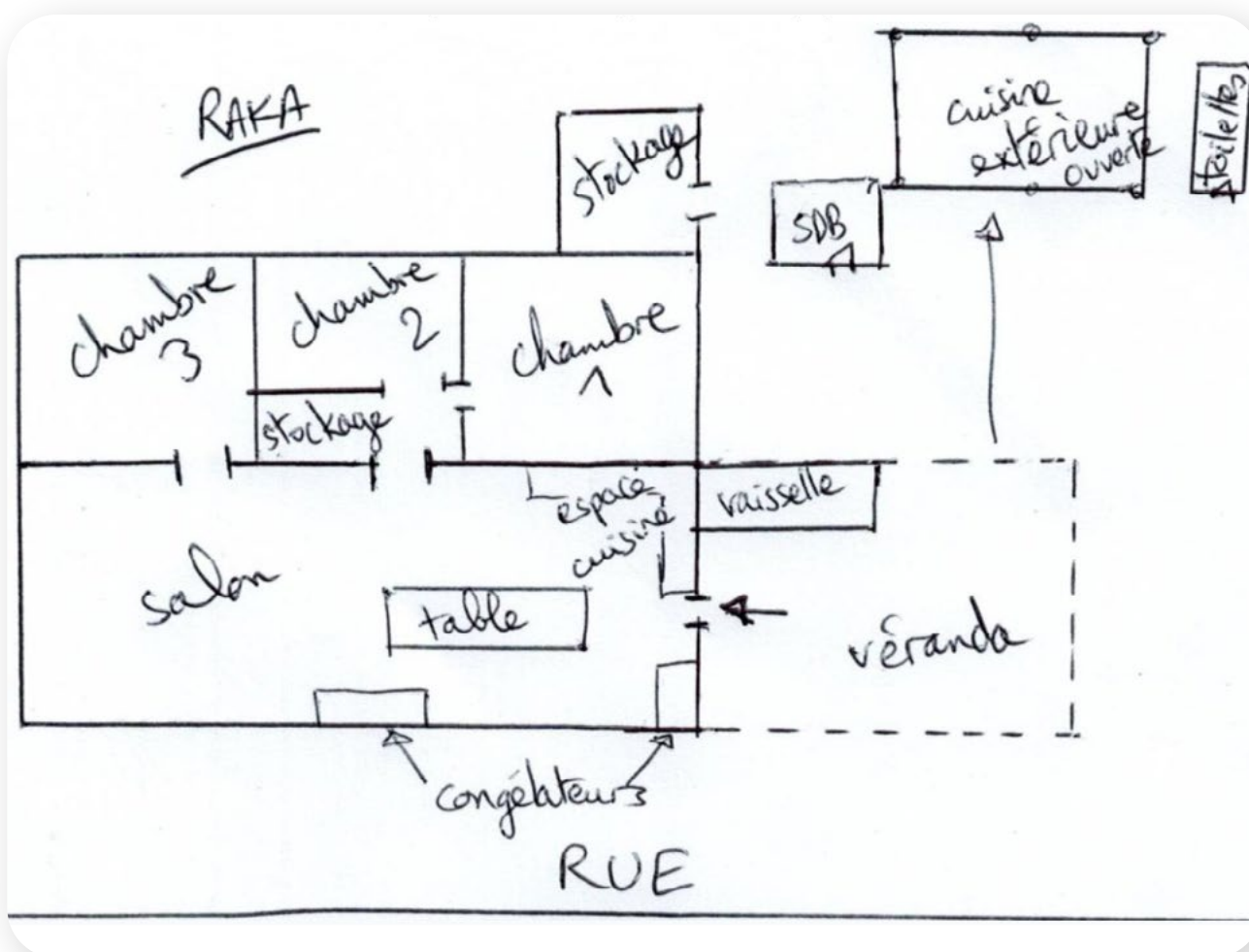
Mele est un village de l'agglomération de Port-Vila. Dans ces foyers, on accède par la véranda, qui sert à recevoir les invités.

Une deuxième cuisine est implantée à l'extérieur de l'unité-famille. Les cabinets de toilette et WC sont à l'extérieur (c'est presque toujours le cas au Vanuatu, sauf en milieu urbain par manque de place).

La buanderie est également toujours à l'extérieur. Il est prévu un espace de stockage extérieur.



Maison d'une des personnes interrogées à Mele



Exemple de l'arrangement d'un foyer à Mele.

La frugalité dans la construction

Dans le *Manifeste pour une frugalité heureuse et créative dans l'architecture et l'aménagement des territoires urbains et ruraux*, lancé par Alain Bornarel (ingénieur), Dominique Gauzin-Müller (architecte-chercheur) et Philippe Madec (architecte urbaniste), les auteurs rappellent la « lourde part des bâtisseurs » et qu'« ils ne peuvent se soustraire à leur responsabilité ».

Les principes de la frugalité sont posés en ces termes :

- Réhabiliter ➤ ne plus construire
- Ménager ➤ ne plus aménager
- Contenter ➤ ne plus consommer
- S'engager ➤ ne plus administrer
- Faire mieux, avec moins

Les attentes exprimées par les Océaniens, pour un habitat conçu pour le bien-être, protégeant ses occupants, respectueux du vivant, préservant les ressources, privilégiant des solutions techniques robustes, valorisant les matériaux durables et les savoir-faire locaux, correspondent à cette démarche de frugalité :

- Frugalité du sol : construire au fur et à mesure des besoins
- Frugalité des espaces : des pièces pratiques et fonctionnelles
- Frugalité des matériaux : simples, robustes, durables et faciles d'entretien
- Frugalité des ornements : l'identité et les valeurs s'expriment à travers le comportement
- Frugalité en énergie : peu de besoins en équipements énergivores si l'habitat est performant

De la nature intégrée à l'habitat

Au-delà de l'intégration de la nature dans les coutumes océaniques, en brisant le lien avec sa terre, l'homme se condamne tout simplement à disparaître. Un environnement vert incite à passer plus de temps à l'extérieur et à être actif, les espaces végétalisés contribuent à créer un meilleur climat social. La végétalisation des constructions offre également de nombreux avantages

d'usage : apport d'ombre sur les façades pour le confort thermique à l'intérieur de l'habitat, création de pare-vues naturels pour favoriser l'intimité, atténuation des effets des vents violents, purification de l'air. La simple vue sur de la végétation (dense et variée) depuis le logement réduit le taux de cortisol, l'hormone du stress, et améliore le sentiment de bien-être. (Honold, J., Lakes, T., Beyer, R., & van der Meer, E.. *Restoration in Urban Spaces Nature Views From Home, Greenways, and Public Parks. Environment and Behavior*, 2011).

L'habitat océanien inclut au minimum un « bout de jardin » pour le plaisir des yeux, la détente, les jeux extérieurs des enfants, mais aussi pour cultiver et se nourrir au quotidien, pour préserver sa santé de façon traditionnelle et naturelle.

En habitat dense, les constructeurs sont incités à imaginer et à proposer des solutions innovantes pour répondre à ce besoin vital :

- Plantes et potagers sur balcons, terrasses et patios, en prenant en compte la gestion des eaux d'arrosage ;
- Jardins partagés en toitures d'immeubles ;
- Jardins verticaux et murs végétaux comestibles ou médicinaux ;

Espaces urbains transformés en jardins vivriers, etc. L'aménagement de ces espaces prévoit tous les équipements nécessaires à l'entretien et à l'exploitation des plantations : stockages abrités et sécurisés, alimentations en eau et énergie, récupération des eaux de pluie pour les arrosages, composteurs... La gestion inclusive de ces espaces partagés est recommandée, ainsi que la mise en place d'actions permettant de créer du lien social : aménagement d'espaces de rencontres et d'échanges, activités pédagogiques intergénérationnelles, marchés participatifs...



Atelier Relations avec la nature avec l'équipe de l'Université de Technologie d'Auckland à Lifou.

C PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Le référentiel définit des exigences de performances énergétiques, de confort acoustique, d'intégration de matériaux biosourcés dans la construction et de matériaux recyclés ou issus de filières de réemploi. Ces performances sont essentielles pour les enjeux établis :

- Être respectueux de l'environnement,
- Être performant pour répondre aux objectifs de la transition énergétique,
- Être résilient face aux effets du changement climatique,
- Être financièrement abordable.

Les performances énergétiques

Le RCNC a élaboré, par consensus avec les professionnels et les parties intéressées, la première norme calédonienne pour la performance énergétique des bâtiments (PEB), référencée RCNC-20-01-PEB.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du Schéma de Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La norme, d'application volontaire, fixe des exigences minimales de moyens et de résultats pour améliorer les performances des constructions et réduire les consommations énergétiques.

Ses dispositions concernent la conception de l'enveloppe du bâtiment (protection solaire, ventilation naturelle, éclairage naturel) et le choix des équipements techniques (éclairage artificiel, eau chaude sanitaire, climatisation de confort, ventilateur de plafond et ventilation hygiénique).

La norme PEB est accessible gratuitement sur le site du RCNC : rcnc.gouv.nc (dans l'onglet normes et matériaux ➤ Normes). Associé à la norme PEB, le moteur de calcul de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) permet un calcul des consommations d'énergie. Il est accessible, par les personnes habilitées DPE, sur la plateforme dédiée : dpe.gouv.nc. L'habitat océanien doit prendre en compte les prescriptions de la norme PEB.

Sa performance énergétique doit être évaluée en utilisant le moteur de calcul développé par l'équipe du RCNC, une étiquette énergétique lui sera attribuée, indiquant son niveau de performance.

Les exigences attendues pour le DPE sont précisées au chapitre des critères d'évaluation.

Le confort acoustique

Un environnement bruyant constitue un obstacle majeur au souhait exprimé par les Océaniens d'un habitat favorisant le repos et les relations familiales apaisées.

Le diagramme ci-contre, issu d'échanges sur le thème "j'aime – je n'aime pas" dans les logements des tours de Magenta illustre la hiérarchie des nuisances perçues par les habitants, tous âges et organisations familiales confondus.

Performance énergétique.

Le bruit apparaît comme la gêne la plus prégnante. L'impact des nuisances ne se limite pas à une simple gêne, mais peut avoir des répercussions sur la qualité du sommeil, le système endocrinien, le système cardiovasculaire, la capacité de concentration, voire sur la

santé mentale et la durée de vie. (*Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « La charge de la morbidité imputable au bruit environnemental. Quantification du nombre d'années de vie en bonne santé perdues en Europe », 2011*).

Les facteurs de nuisances peuvent être divers : bruits du voisinage, des chiens, des activités à proximité, des transports... Elles proviennent de l'environnement extérieur ou de l'intérieur de l'habitat, et peuvent être dues à des comportements inadéquats ou à un manque de qualité acoustique des constructions et aménagements.

Les exigences pour l'habitat océanien portent sur :

- D'une part, l'isolation acoustique, qui consiste à limiter la transmission des bruits et à éliminer les ponts phoniques.
- D'autre part, la correction acoustique pour améliorer le confort intérieur, en limitant la réverbération des sons dans ce local.

La chapitre des critères d'évaluation donne des valeurs cibles à respecter.



Les matériaux biosourcés

Les Océaniens expriment le souhait de retrouver des éléments issus du végétal dans leur habitat, sans pour autant les nommer expressément comme matériaux « biosourcés », ce qui est, il faut bien le dire, une expression nouvelle, créée par le monde occidental.

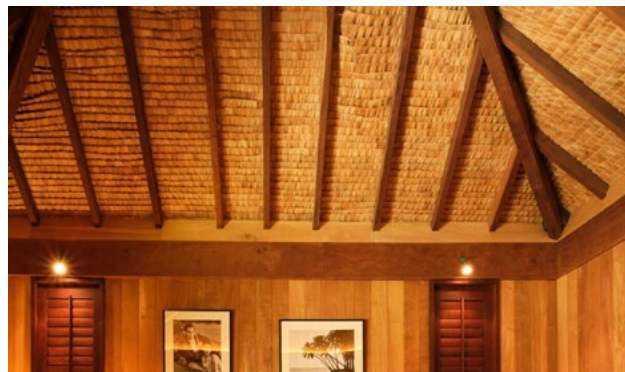
L'habitat océanien les intègre dès la conception, que ce soit pour l'unité-famille dans les limites des contraintes assurantielles, mais également grâce à la possibilité ouverte de construire l'espace-partage à partir de ces matériaux, y compris pour les éléments structurels.

Les matériaux de construction biosourcés et géosourcés sont issus de ressources naturelles végétales ou minérales. Ils sont destinés à être incorporés comme matière première dans des produits ou en tant qu'élément de construction.

Leur nature est multiple : bois, bambou, chanvre, paille, papiers, peau de Niaouli, cocotiers (palmes, troncs, fibres de la noix), lianes, feuilles de pandanus, terres, pierres, algues, balles de céréales, liège, lin, chaume, herbe de prairie, etc. Certains se trouvent à l'état naturel en Nouvelle-Calédonie.

Éléments structurels, isolants, introduits dans la composition des mortiers et bétons, dans des matériaux composites ou encore dans les produits de finition (peinture, colles, revêtements de sols...), ils sont appelés à être de plus en plus présents dans les constructions. Grâce à leurs propriétés intrinsèques, les matériaux biosourcés permettent des performances avérées tant sur le plan de l'isolation thermique que sur celui du confort hygrométrique. Leurs qualités acoustiques constituent également un atout pour le confort d'usage. De plus, ils sont un allié précieux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : d'après la Société d'habitation du Québec, pour chaque m² de bois local employé en construction, une tonne de CO₂ est évitée à l'atmosphère.

Enfin, ils s'intègrent dans l'approche de l'économie circulaire dans la mesure où ils sont de nature renouvelable et potentiellement biodégradables pour les végétaux.



Feuilles de pandanus.



Feuilles de cocotier



Pisée (Béton de terre).



Bambou.

Le recyclage et le réemploi de matériaux

Le recyclage et le réemploi des matériaux constituent l'une des réponses pour réduire la quantité de déchets issus de la déconstruction, limiter l'impact environnemental des nouveaux bâtiments, préserver les ressources, diminuer l'empreinte carbone de la fabrication et du transport. Cela peut également faciliter l'accès aux matériaux de construction pour les Océaniens, en particulier aux ressources locales.

Le réemploi consiste à utiliser de nouveau des matériaux ou éléments issus de la déconstruction, pour un usage identique à celui pour lequel ils ont été conçus. Cela implique un démontage sélectif et soigné des éléments constitutifs de la construction, afin d'obtenir des matériaux en bon état. C'est l'inverse de la démolition pure et simple, un procédé principalement destructif qui rend impossible le réemploi, mais peut permettre le recyclage des gravats sous conditions que cela soit trié. Le recyclage consiste à récupérer les gravats de démolition qui sont transformés pour les intégrer dans de nouveaux procédés de construction.

Par exemple des isolants fabriqués avec la ouate de cellulose issue de déchets de cartons et dalles de trottoirs fabriquées avec des déchets de plastique et de verre ...

Les principaux freins de cette économie circulaire appliquée au bâtiment, sont que cela nécessite un diagnostic préalable à la déconstruction afin d'identifier le potentiel de réemploi, d'être conforme à des référentiels techniques de calcul ou de mise en œuvre qui ont été créés pour des matériaux neufs, et d'adapter les conditions d'assurances de la construction.

Néanmoins, le RCNC examine avec une attention particulière les demandes d'agrément pour ce type de matériaux, en concertation avec les professionnels impliqués dans une démarche environnementale et durable.

Pour l'habitat océanien, la valorisation de ce type de démarche dans les projets sera évaluée de façon positive, que ce soit en termes de démolition sélective pour offrir une seconde vie aux constituants d'un ouvrage, ou en favorisant le réemploi de matériaux ou équipements disponibles suite à des démolitions réalisées par ailleurs.



Dalles de sol fabriquées en matériaux recyclés (plastique et verre).



CHAPITRE 4

CRITÈRES D'ÉVALUATION

A CONDUITE DE PROJET

Une évaluation au « fil de l'eau » : Afin de permettre l'évaluation de l'engagement dans la démarche « habitat océanien », les constructeurs complètent une grille d'auto-évaluation, dont les critères correspondent aux axes d'exigences définis au chapitre précédent.

Critère A

Lorsque le maître d'ouvrage est un opérateur intermédiaire entre l'utilisateur final et les constructeurs, il met en œuvre les conditions nécessaires pour que ceux-ci puissent répondre aux critères fixés.

Critère A	Moyens et outils mis en œuvre	Difficultés rencontrées	Avis constructeur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Associer l'utilisateur à la conception de son habitat				
Expliquer le rôle des différents intervenants, leurs responsabilités, le cadre normatif et réglementaire, les assurances obligatoires				
S'assurer que l'utilisateur exprime librement et clairement ses besoins et ses attentes, son mode de vie, son organisation familiale et sociale				
Formaliser et restituer la compréhension des besoins et attentes, pour s'assurer d'un langage commun usager-constructeur				
Expliciter les choix et partis proposés à l'utilisateur, et leurs incidences sur les attentes de celui-ci (usages, performances, coût, délai...)				
Formaliser le « consentement éclairé » de l'utilisateur à chaque étape du projet				
S'assurer que l'utilisateur s'est approprié tous les éléments constitutifs du projet avant la consultation des entreprises et la signature des marchés de travaux				
Consacrer le temps nécessaire à la préparation du chantier et veiller à son ordonnancement en tenant compte de toutes les contraintes				
Produire un état régulier des coûts et des délais, en particulier en cas de travaux modificatifs				
Formaliser la réception des travaux, assister l'utilisateur pour la réception des travaux, formaliser la levée des réserves				
Accompagner l'utilisateur lors de la prise de possession et expliciter ce qui est entendu par « conditions d'usage normal »				
Faire un contrôle à l'issue de l'année de parfait achèvement sur l'état des constructions, les conditions d'usage, les performances environnementales, avec le retour d'expérience de l'utilisateur				
Total			___/60	___/60

B PERFORMANCES D'USAGE

Durabilité et résilience, organisation spatiale et fonctionnelle, frugalité dans la construction, nature intégrée à l'habitat

Critère B1 : Durabilité et résilience

Durabilité et résilience, organisation spatiale et fonctionnelle, frugalité dans la construction, nature intégrée à l'habitat.

Critère B1	Moyens et outils mis en œuvre	Difficultés rencontrées	Avis constructeur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Conformité au référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie dans les marchés de travaux, en particulier des normes rendues applicables				
Souscription des assurances obligatoires RCD et DO				
Qualification des intervenants : Architecte, maître d'œuvre, bureau d'études, entreprises de construction				
Intervention d'un contrôleur technique				
Réalisation d'une étude de sols				
Propositions d'autonomie : énergie, accès eau potable et sanitaire, alimentaire				
Commentaires :				
Total			___/30	___/30

Critère B2 : Organisation spatiale et fonctionnelle

Critère B2-1 UNITÉ-FAMILLE	oui / non		Justificatifs des choix spatio-fonctionnels	Difficultés rencontrées	Avis construc- teur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Cuisine intérieure séparée pour les repas quotidiens						
Espace polyvalent salon / activités familiales / repos						
Chambre parents						
Chambres filles						
Chambre supplémentaire						
Cabinet de toilette / salle d'eau						
WC séparé						
Buanderie - cellier						
Espace extérieur abrité						
Commentaires :						
Total					___/45	___/45

Critère B2-2 ESPACE-PARTAGE	oui / non		Justificatifs des choix spatio-fonctionnels	Difficultés rencontrées	Avis construc- teur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Espace couvert						
Positionnement dans l'habitat, accès						
Équipements pour cuisiner						
Espace sanitaire						
Matériaux utilisés Espace auto-construit ?						
Commentaires :						
Total					___/25	___/25

Critère B2-3 Espaces de transition	oui / non		Justificatifs des choix spatio-fonctionnels	Difficultés rencontrées	Avis construc- teur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Depuis l'espace public, transition progressive vers les espaces privatifs						
Entre l'espace-partage et l'unité-famille Accueil / intimité						
Total					___/10	___/10

Critère B2-4 UNITÉ-FAMILLE	m2 (MIN)	si PMR (MIN)	Pro- jet m2	Commentaires / Difficultés rencontrées	Avis construc- teur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Cuisine intérieure Dont un côté > ou = 3.00m	15.00					
Espace polyvalent Dont un côté > ou = 4.00m	21.00					
Chambre parents Dont un côté > ou = 3.00m	9	12.00				
Chambre filles Dont un côté > ou = 3.00m	9	12.00				
Chambre supplémentaire (option) Dont un côté > ou = 3.00m	-					
Cabinet de toilette / salle d'eau	5.00	6.50				
WC séparé Dont un côté > ou = 1.50m	1.50	3.50				
Buanderie - cellier Dont un côté > ou = 3.00m	12.00					
Espace extérieur abrité Dont un côté > ou = 3.00m	15.00					
TOTAL UNITÉ-FAMILLE						
Total					_/45	_/45

Critère B2-5 ESPACE-PARTAGE	m2 (MIN)	si PMR (MIN)	Projet m2	Commentaires / difficultés rencontrées	Avis construc- teur /5	Avis Maître d'ou- vrage /5
En habitat isolé :						
Espace d'accueil, cuisine extérieure comprise	20					
Sanitaires	1.50	3.50				
Total					_/10	_/10
En habitat dense (commun à plusieurs familles) :						
Espace d'accueil, cuisine extérieure comprise	30					
Sanitaires / douche	6.50	10.0				
Total					_/10	_/10

Critère B3 : Frugalité

Critère B3	Justificatifs des choix de frugalité	Difficultés rencontrées	Avis constructeur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Frugalité dans l'occupation du sol				
Frugalité des espaces fonctionnels				
Frugalité des matériaux et « ornements »				
Frugalité en énergie, au-delà de la norme PEB et au moteur DPE				
Commentaires sur les exigences de frugalité :				
Total			_/20	_/20

Critère B4 : Nature dans l'habitat

Critère B4	Justificatifs des choix d'aménagements paysagers	Difficultés rencontrées	Avis constructeur /5	Avis Maître d'ouvrage /5
Espaces végétalisés à usage privatif				
Espaces végétalisés à usage commun, ou partagé				
Équipements associés (stockages, abris, alimentations, évacuation des eaux, arrosages, récupération des eaux de pluies...)				
Végétaux utilisés, dont espèces endémiques				
Commentaires sur les exigences pour les espaces végétalisés :				
Total			_/20	_/20

C PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Performances énergétiques, confort acoustique, matériaux biosourcés, recyclage et réemploi.

Critère C1 : Performances énergétiques

Accès gratuit à la norme :

https://rcnc.gouv.nc/sites/default/files/documents/Norme_RCNC_PEB_V1_07_08_2020.pdf

Rappel :

La conformité à la norme PEB ne peut pas compromettre les mesures législatives et réglementaires prises en matière de santé, de salubrité, d'hygiène, de sécurité et de protection et conservation du patrimoine.

Les calculs sont réalisés suivant les annexes de la norme PEB :

Annexe 2 : Facteurs solaires des parois et des baies (formules, tableaux de coefficients, facteurs solaires) méthodes simplifiées.

Annexe 3 : Ventilation naturelle (formules, tableaux de coefficients)

Annexe 4 : Éclairage naturel (formules)

Annexe 5 : Rapport de synthèse accompagné des pièces justificatives, devra être fourni pour l'évaluation.

Critère C1-1 : Conception de l'enveloppe de la construction

Critère C1-1-1 Protections solaires	Projet	Justificatifs des choix de conception	Difficultés rencontrées
Valeur de référence Sbâtref, en %			
Valeur du projet (global) Sbât, en %			

Critère C1-1-2 Ventilation naturelle	Projet	Justificatifs des choix de conception	Difficultés rencontrées
Section globale d'ouvrants Ag , en m ²			
Surface habitable SHAB , en m ²			
Proportion Ag / SHAB (> ou = 16%)			
Répartition de la section Ag par paroi ou groupe de parois de même orientation (< 70%)			
Orientation 1 (à préciser) En %			
Orientation 2 (à préciser) En %			
Orientation 3 (à préciser) En %			
Orientation 4 (à préciser) En %			

Critère C1-1-3 Eclairage naturel	Projet	Justificatifs des choix de conception	Difficultés rencontrées
Surface des baies Av , en m ²			
Surface habitable SHAB , en m ²			
Proportion Av / SHAB (> ou = 14%)			
Etage 0 (RDC), en %			
Etage 1, en %			
Etage 2, en %			
Facteur de transmission lumineuse TI , en % (> 40%)			

Commentaires sur les exigences pour l'enveloppe de la construction :

Critère C1-2 : Choix des équipements techniques

Critère C1-2-1 Eclairage artificiel	Projet	Justificatifs des choix d'équipements	Difficultés rencontrées
P_{max} puissance maximale rapportée à la surface des pièces principales (Nom et surface à préciser)			

Critère C1-2-2 Eau chaude sanitaire	Projet	Justificatifs des choix d'équipements	Difficultés rencontrées
Hypothèse : utilisation > 11 mois et besoins > 150 L/jour à 50° nominal			
Habitat individuel Taux de couverture > ou = 70%			
Habitat collectif Taux de couverture > ou = 60%			

Critère C1-2-3 Ventilateurs de plafond	Projet	Justificatifs des choix d'équipements	Difficultés rencontrées
Hauteur sous plafond > ou = 2.50m			
Attentes pour brasseurs d'air Nombre, préciser les pièces et leur surface			
Vitesses de rotation (au moins 3)			
Coefficient efficacité énergétique > 120m ³ /Wh en vitesse maximum ou label Energy Star			

Les équipements de climatisation et de renouvellement d'air ne sont tolérés qu'en dernier recours, et uniquement pour l'habitat dense. Les choix de conception et choix techniques sont à justifier impérativement :

Critère C1-2-4 Climatisation	Projet	Justificatifs des choix de conception et techniques	Difficultés rencontrées
Individuelle Efficacité énergétique A++			

Critère C1-2-5 Renouvellement d'air hygiénique	Projet	Justificatifs des choix de conception et techniques	Difficultés rencontrées
Coefficient efficacité énergétique > 5 m3/Wh			

Commentaires sur les exigences pour les équipements techniques :

C1-3 : Diagnostic performance énergétique (DPE)

Accès gratuit au moteur de calcul DPE :

<https://dpe.gouv.nc/auth/connexion>

Le rapport de consommation énergétique sera fourni pour l'évaluation.

Commentaires sur le diagnostic performance énergétique :

Critère C2 : Confort acoustique (habitat dense, collectif)

Référentiel : Arrêté du 17 avril 2009 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation neufs dans les départements d'outremer.

Pièce principale : destinée au séjour ou au sommeil (salon, chambre, espace polyvalent)

Pièce annexe : cuisine, cabinet de toilette, wc, buanderie, cellier

Espace extérieur : terrasse, véranda, loggia, balcon

Circulation commune : circulation intérieure ou extérieure, ouverte ou fermée, desservant les logements

Rw : Indice d'affaiblissement acoustique (en dB)

LnAT : niveau de pression acoustique standardisé (en DB)

Critère C2-1 Bruits intérieurs	Projet	Justificatifs des choix de conception et techniques	Difficultés rencontrées
Parois verticales Entre logements différents, et entre logements et circulations communes intérieures fermées : Rw > 54 dB			
Parois horizontales (plancher + revêtement) Entre logements différents : Rw > 57 dB			
Parois des gaines de réseaux d'évacuation (EU, EV, EP) Rw > 30 dB et masse surfacique > 40 kg/m ² Le passage dans les pièces principales étant interdit			
Distance entre les baies des pièces principales de logements différents : distance horizontale > 1.50 m distance verticale > 1.20m			
Appareil individuel de climatisation LnAT < 35 dB(A) dans les pièces principales			
Appareil de ventilation hygiénique mécanique En débit normal LnAT < 35 dB(A) dans les pièces principales des logements adjacents, en débit normal			
Équipement collectif En débit normal LnAT < 35 dB(A) dans les pièces principales de chaque logement			

Commentaires sur les exigences acoustiques :

Critère C3 : Matériaux biosourcés et géosourcés

Critère C3	Projet		Justificatifs des choix de conception et techniques	Difficultés rencontrées
	Oui	Non		
Structure Murs, poteaux, poutres, planchers, charpente, escalier				
Enveloppe de la construction Remplissage des parois verticales et horizontaux				
Second-œuvre Revêtement de sol				
Mobiliers				

Commentaires :

Critère C4 : Recyclage et réemploi

Critère C4	Projet		Justificatifs des choix de conception et techniques	Difficultés rencontrées
	Oui	Non		
Structure Murs, poteaux, poutres, planchers, charpente, escalier				
Enveloppe de la construction Remplissage des parois verticaux et horizontaux				
Second-œuvre Revêtement de sol				
Équipements techniques				
Mobiliers				
Commentaires :				

ÉVALUATION RÉCAPITULATIVE

Synthèse de l'évaluation	Critère	Avis constructeur	Avis Maître d'ouvrage	Avis évaluateur	Observation
A: Conduite de projet	A : Implication du maître d'ouvrage dans le projet	___/60	___/60	___/60	
	B1 durabilité et résilience	___/30	___/30	___/30	
B: Performances d'usage	B2 Organisation spatiale et fonctionnelle	___/135	___/135	___/135	
	B3 Frugalité	___/20	___/20	___/20	
	B4 La Nature dans l'habitat	___/20	___/20	___/20	
	C1 Performances énergétiques				
C: Performances environnementales	C2 Confort acoustique				
	C3 Matériaux bio sourcés et géosourcés				
	C4 Réemploi				
Bilan					

CONCLUSION

Ce guide de la construction pour un habitat adapté aux modes de vie océanien a été élaboré grâce à la participation de nombreux Calédoniens, Vanuatais et Fidjiens qui ont partagé leurs aspirations.

Toutes les communautés insistent sur l'importance du lien social et du développement de relations harmonieuses dans et autour du foyer, ainsi que sur la nécessité de renforcer les connexions entre l'Homme et le reste du monde vivant. Elles s'accordent sur des valeurs fondamentales et la première d'entre elles relève du vivre ensemble.

Une jeune femme de Lifou a exprimé avec beaucoup d'émotions qu'« un pays heureux est un pays composé de foyers heureux. Des foyers heureux sont des familles en harmonie avec leur habitat ».

Bien plus que de proposer un plan-type d'habitat, concevoir un habitat adapté nécessite donc de prendre le temps d'interroger ces relations, pour ancrer l'habitat dans son environnement social, culturel et naturel.

Ce référentiel recentre les exigences de construction sur cet axe fort et porteur de sens : mettre l'humain au cœur de la démarche.

Des pistes sont à explorer en Nouvelle-Calédonie, qui résonnent avec d'autres expériences qui se développent à l'échelle de la planète : l'habitat participatif, les chantiers communautaires, l'économie solidaire, l'écoconstruction...

Cette ambition est aussi une opportunité de réorienter nos habitudes constructives afin de décarboner de façon significative la filière construction en Nouvelle-Calédonie, de progresser en développement durable, de répondre aux impératifs de transition énergétique, d'être globalement plus résilients face aux effets du changement climatique. Ce sont des attentes citoyennes universelles.

La normalisation, parfois ressentie comme contraignante, mais indispensable à l'assurabilité des ouvrages et à la sécurité des constructeurs, doit également permettre l'innovation méthodologique, technologique, scientifique, architecturale, avec un nouveau souffle dynamique et prometteur.

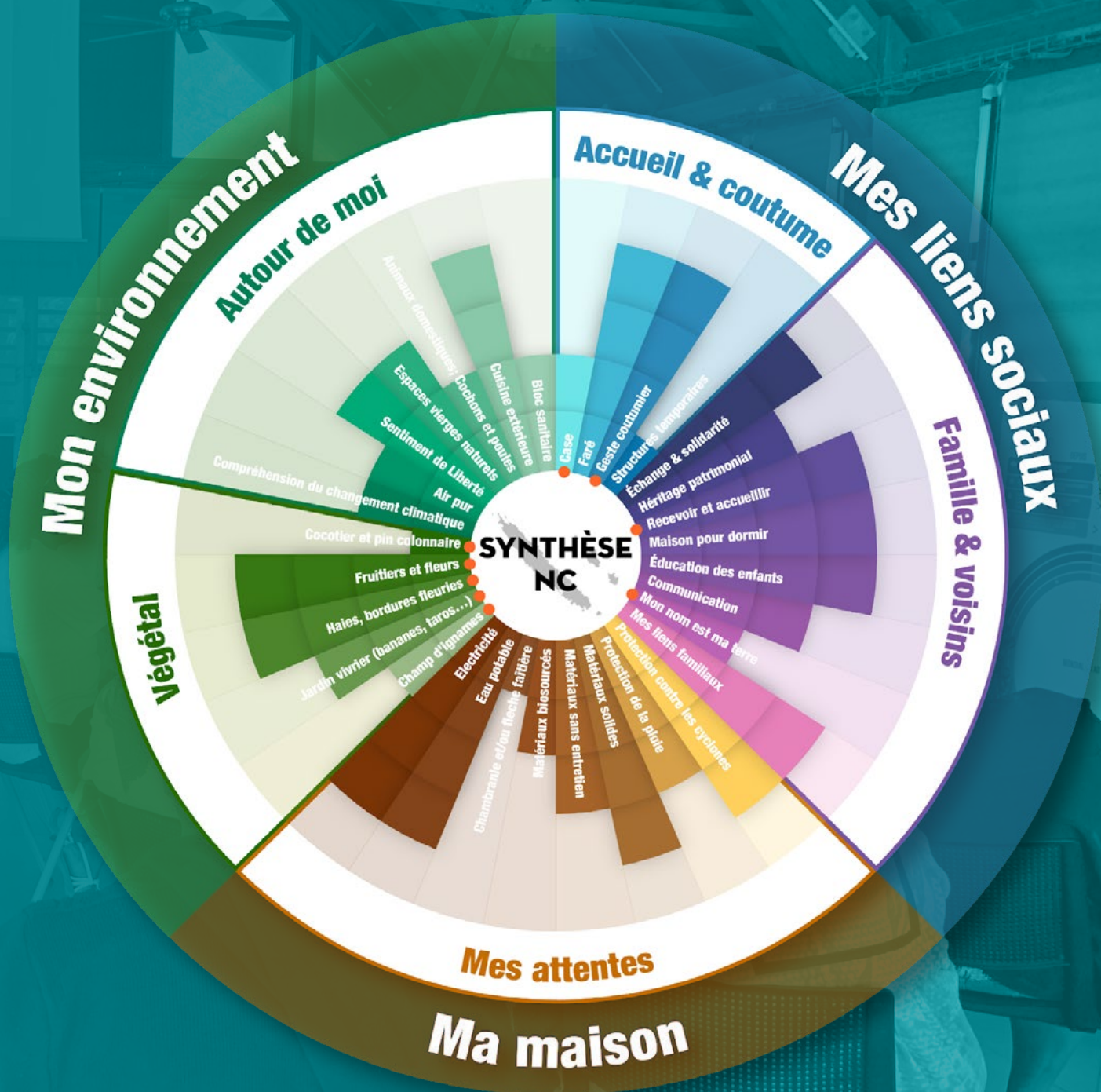
Cela favorise un renouvellement des métiers de la construction, stimule la créativité et améliore l'attractivité du secteur envers les plus jeunes, les bâtisseurs de demain.

Les assureurs sont et seront évidemment sollicités pour apporter leur contribution à ce changement de paradigme, qui devra être réalisé en pleine concertation avec toutes les parties prenantes.

L'équipe qui a travaillé sur ce référentiel est consciente qu'il ne constitue qu'un préambule, une réflexion initiale à porter beaucoup plus loin.

La suite est à écrire par tous les acteurs de l'habitat, du logement et de la construction, qui apporteront, chacun dans leur rôle, une nouvelle pierre à l'édifice.

À suivre ...



RESSOURCES

Les constructeurs peuvent se référer également aux publications et ressources suivantes :

ADEME NOUVELLE-CALÉDONIE

- Guide du logement bioclimatique en Nouvelle-Calédonie
- Guide méthodologique pour la réhabilitation bioclimatique de l'habitat collectif
- Guide des matériaux adaptés à la construction performante calédonienne
- La maison bioclimatique

AGENCE CALÉDONIENNE DE L'ÉNERGIE

- Construire avec le climat en Nouvelle-Calédonie
- Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie 2.0 (2023)
- Plaquette de présentation des actions de transition énergétique en Nouvelle-Calédonie

AGENCE QUALITE CONSTRUCTION

- Toutes les publications liées à la performance énergétique et les matériaux biosourcés

REMERCIEMENTS

Ce travail a été possible grâce à un travail d'équipe, et nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants :

La province des Îles

Thierry Bolo secrétaire général Adjoint,
Rina Parau chef de l'antenne d'Ouvéa
Olivier Wanaxaeng directeur des Services Techniques
Miguel Tokotoko chargé de mission au cabinet
Les associations sportives, religieuses ou féminines qui nous ont nourris
Les particuliers qui nous ont accueillis chez eux :
Georges Gope à Maré, la famille de Willy Sio à Jozip Lifou, Mr Wanaxaeng à Lifou, la charmante petite famille qui construisait sa case à Ouvéa, illustrant le légendaire accueil des Îles Loyauté.

Habitat Loyauté

Romarick Hnanganyan, son directeur général,
Philippe Haocas, son directeur adjoint
Les conseils coutumiers et les conseils d'aire
Samuel Goromido président du conseil de l'aire Païci-Cemuhi
Willy Cahma son secrétaire général
Ezienne UA, président du conseil de l'aire Nengone
Son secrétaire général Georges Gope,
Et tous les chefs coutumiers qui nous ont accueillis

Les bailleurs sociaux

SEM AGGLO, FSH, SIC
Une mention spéciale à la SIC et à l'association Mieux Vivre à Magenta Tours qui nous a accueillis quatre fois au sein des Tours de Magenta et des locaux du Quartier Latin (Benoît Naturel, Stéphane Lauge, Emmanuelle Pedeutour, André Waneux).
La DPJ
L'équipe emmenée par son chef de service Frédéric Thomas-Dumont
L'association Indonésienne de Nouvelle-Calédonie
Et son président Thierry Timan
L'association du Foyer Wallisien et Futunien de Nouvelle-Calédonie
Ainsi que l'association des femmes Wallisiennes et Futuniennes

Le Laboratoire TROCA de

l'Université de Nouvelle-Calédonie

Pauline BOURBON WAITRONYIE, et Anastasia SIAPO, étudiantes en Master 1 parcours Recherche

Études Océaniques et du Pacifique, sous la direction de Monsieur Patrice GODIN, maître de conférence

L'équipe en charge du projet :

- Djamil Abdelaziz, directeur du référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie, (RCNC) pilote du projet, co rédacteur du référentiel
- Hanner Xalite, cabinet de la présidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, facilitateur et organisateur des rencontres
- Jone Passa, sociologue, facilitateur et animateur des échanges
- Catherine Guillaume, animatrice, créatrice des jeux, cabinet Solutions SARL
- Capucine Lorrin, urbaniste programmatrice et rédactrice du référentiel technique, cabinet CAMO
- Nathalie Marchand, chargée de projet au sein du RCNC, co-rédactrice du référentiel



Djamil Abdelaziz



Nathalie Marchand



Jone Passa



Capucine Lorrin



Catherine Guillaume



Hanner Xalite

L'idée d'un référentiel de « l'Habitat Océanien » a été évoqué la première fois avec mon collègue défunt Didier Poidyalwane qui était alors chargé de la jeunesse, de la culture et des affaires coutumières au sein du 16^e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il me faisait part des liens qu'il avait tissés avec nos homologues du gouvernement de la Nouvelle-Zélande dans le domaine de la protection judiciaire, notamment de sa rencontre avec le ministère du développement maori « Te Puni Kokiri » et de leur approche innovante des thématiques comme le logement, l'habitat, l'aménagement ou encore le développement économique en terres coutumières. Il m'encourageait à réfléchir sur les modes de construction et d'« habiter » kanak, océanien voire calédonien du début de la période coloniale. Je lui avais dit que ce sujet faisait partie de la feuille de route de nos services d'autant plus que Djamil Abdelaziz, directeur du RCNC avait été directement saisi par le maire de Hienghène de l'époque (2014-2020) André Levy.

Je tiens à remercier Djamil Abdelaziz pour sa clairvoyance dans la constitution d'une équipe projet efficace, pour sa ténacité et son professionnalisme dans le pilotage de ce projet très complexe où l'on peut rapidement se perdre dans des considérations holistiques sans jamais apporter des réponses pragmatiques au problème du mal logement qu'il faut aborder d'un point de vue systémique intégrant les aspects évidemment culturel, social, environnemental mais aussi économique. Je remercie le conseiller du président du 17^e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Hanner Xalite, ancien chef de cabinet de feu Didier Poidyalwane pour son accompagnement et soutien infaillible. Je n'oublie

pas nos partenaires de la région pacifique, de Fiji et du Vanuatu et en particulier de la Nouvelle-Zélande, *Auckland University of Technology - Te Wananga Aronui o Tamaki Makau Rau* et *Victoria University of Wellington - Te Herenga Waka*, le Ministère du Développement maori Te Puni Kokiri.

Le chemin est encore long car le modernisme et le consumérisme ont installé une défiance dans nos esprits vis-à-vis de nos propres techniques de construction et de nos modes d'habiter et donc de notre capacité à faire société en s'appuyant sur un socle de connaissances forgées au fil des ans dans un environnement représentant 1/3 de la planète avec très peu de terres et très peu d'eau douce où nous cohabitons avec les volcans, les cyclones, les raz de marées, les tremblements de terre... depuis plus de 3 500 ans.

La crise protéiforme (sanitaire, économique, politique) que nous traversons nous rappelle à quel point la question des interdépendances et des souverainetés ne doit plus prospérer mais trouver définitivement réponse. Revenir à un mode d'habitat et de construction océanien s'inscrit en réalité dans une continuité d'approche d'innovation constante aux contraintes environnementales et des sensibilités esthétiques d'une époque donnée qui a fait ses preuves. Il s'agit bien de promouvoir la durabilité et la préservation de l'environnement en revisitant des techniques utilisant des matériaux naturels et locaux qui généreront de fait la réduction de l'empreinte carbone et la dépendance aux ressources non renouvelables, l'organisation et la structuration de filières de matériaux biosourcés et géosourcés à fort impact environnemental et économique.

L'étude menée par l'équipe projet montre que les communautés calédoniennes sondées partagent des valeurs communes qui sont le reflet d'une identité culturelle des communautés du pays qui se dessine et qu'il faut absolument accompagner pour faire « pays ». Vous l'aurez compris, il nous faut, à l'image des anciens innover pour survivre car l'innovation c'est l'audace de croire en ce qui fut, l'humilité de comprendre que nous devons nous inscrire dans notre environnement et le courage de faire avec son époque car il ne s'agit pas d'un mouvement océanien isolé mais planétaire. Oui il s'agit d'une révolution des mentalités qu'il nous faut aborder, j'ose le dire d'une décolonisation des esprits. Kaehene repose en paix, Nous restons en mouvement...

Uaimu'a Muliaua, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en charge de la construction, l'urbanisme, l'habitat et l'innovation technologique.



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

www.rcnc.gouv.nc